



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

# PREAMBULE

\*\*\*

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2019.

Tout d'abord, ce document permet aux membres du Conseil Municipal d'appréhender de façon claire et avec des données détaillées la situation financière de la commune.

Cette année, les efforts entrepris doivent se poursuivre dans un contexte économique toujours aussi morose pour les collectivités territoriales.

Celles-ci sont victimes de la baisse historique des dotations de l'Etat, des fonds de péréquation, des craintes liées à la suppression de la taxe d'habitation et d'un paysage institutionnel soumis aux mutations.

Il constitue également un socle utile et incontournable dans le cadre des discussions entre élus dans la perspective du vote du budget primitif.

Il s'agit aussi d'un support présentant la déclinaison concrète et opérationnelle des politiques municipales en direction de nos concitoyens au nom de l'intérêt général.

Le ROB souligne le rôle essentiel de la commune dans la vie quotidienne des Charentonnaises et des Charentonnais. Il fait donc écho à la campagne nationale de sensibilisation de l'Association des Maires de France (AMF) #macommunejtyiens qui est relayée localement.

Avec Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, et l'ensemble des élus de l'équipe municipale, avec le soutien des collaborateurs communaux, nous œuvrons quotidiennement à maîtriser les dépenses et à éviter le recours à la fiscalité.

Préserver les marges de manœuvre financières de notre Ville et garantir un haut niveau de service public, répondre aux besoins locaux, adapter l'activité de l'administration communale, favoriser le développement durable, la solidarité et l'innovation, sont au cœur de politiques publiques locales efficaces. Dans ces missions exaltantes mais difficiles, nous savons pouvoir compter sur la mobilisation des agents de la Ville, que nous tenons ici à remercier une nouvelle fois, et sur la compréhension des Charentonnais, premiers bénéficiaires de ce service public de qualité.

**Hervé GICQUEL**  
**Maire de Charenton-le-Pont**  
**Conseiller Départemental du Val-de-Marne**

## Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire**.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB, doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

### Contenu

I.	ELEMENTS DE CONJONCTURE .....	4
II.	LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES 2019 .	6
III.	CHARENTON : SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE JUSQU'EN 2019.....	8
	<b>LES POLITIQUES SECTORIELLES</b> .....	17
1.	<b>PÔLE DES SOLIDARITES</b> .....	18
2.	<b>PÔLE FAMILLE</b> .....	22
3.	<b>PÔLE J.A.S.C.</b> .....	27
4.	<b>LA SECURITE</b> .....	35
5.	<b>PÔLE RESSOURCES</b> .....	38
6.	<b>AMENAGEMENT</b> .....	42
7.	<b>PATRIMOINE</b> .....	48
	CONCLUSION .....	55

# I. ELEMENTS DE CONJONCTURE

## A – CONJONCTURE ECONOMIQUE : MACRO-ECONOMIE EN FRANCE

### Bilan 2018 et perspectives

Après un début d'année maussade, l'économie française s'est légèrement améliorée en fin d'année 2018 pour atteindre une croissance annuelle de 1,5%, en retrait par rapport à celle de 2017 (+2,2%). Face à ses voisins européens, la France apparaît cependant en queue de peloton pour ce qui est de la croissance du PIB. Selon la Banque mondiale (publication 2018), la France aurait été devancée en 2017 par l'Inde, et se positionne ainsi au 7<sup>ème</sup> rang mondial.

**Sur un an, les prix avaient augmenté de 2,2 % en octobre 2018**, soit deux fois plus vite qu'un an plus tôt. Ce surcroît d'inflation s'explique par une accélération des prix de l'énergie, des produits frais et du tabac.

Elle est en légère décline sur le quatrième trimestre 2018 et pourrait se limiter à 1,2% à la mi-2019, entraînant potentiellement un léger rebond de la consommation des ménages début 2019, également induit par l'effet conjugué d'un contrecoup lié à la forte décélération de fin 2018 et des mesures fiscales en faveur des ménages concédées par le Président de la République suite aux manifestations importantes générées par les « gilets jaunes ».

**La croissance 2019 devrait être ainsi portée par la demande intérieure.** Toutefois la durée et les conséquences des mouvements sociaux en cours rendent très difficile, à ce stade, la projection pour l'année 2019.

Après avoir connu un pic à 10,6 % mi-2015, **le taux de chômage s'est établi à 9,1 % au second et au troisième trimestre 2018.** Le rythme modéré des créations d'emploi laisse entrevoir une lente diminution qui pourrait s'établir à 9 % au printemps 2019.

En moyenne en 2018, le taux d'épargne des ménages demeurerait proche de celui de 2017 (14,7 % après 14,2 %) devrait se maintenir un peu au-dessus de ce niveau au cours du premier semestre 2019 (15,2% à mi-2019).

## B – UN CONTEXTE BUDGETAIRE FRANÇAIS TOUJOURS CONTRAINT PAR LE POIDS DE SON ENDETTEMENT

La baisse de la dette publique est un objectif central de la trajectoire des finances publiques, d'autant que la France avait été le 22 novembre 2017 pointée par la Commission Européenne.

### **Le déficit public passe enfin depuis 2017 sous la barre des 3 % ... mais qu'en sera-t-il en 2019 ?**

Depuis juin 2018 la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009 (déficit inférieur à 3 %). Le déficit public a reculé en 2017 et s'est établi ainsi à 2,7 % à la faveur d'une forte progression des rentrées fiscales, dopées par le retour de la croissance.

À la fin du troisième trimestre 2018, la dette publique au sens de Maastricht s'est établie à plus de **2 322 milliards d'€** contre 2 230 milliards d'€ un an auparavant, **soit en progression de 92 milliards.** Elle représente ainsi 99,3 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

**La part de la dette publique de l'Etat continue à augmenter tandis que celle des administrations de la Sécurité Sociale et des collectivités locales (qui représentent chacune 8,5 % de la dette totale) diminue.**

Cette maîtrise des collectivités peut être vue en partie comme une **conséquence de la réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.** **Entre 2014 et 2019, c'est un recul cumulé de 24,1 milliards d'€ qui est attendu.**

Cependant, en ce début d'année, le déficit public a été rehaussé de 2,8 % à **3,2 % du PIB 2019**, tenant compte des mesures à 10 milliards d'euros annoncées par Emmanuel Macron sur le pouvoir d'achat.

## **C – 2018 : Première année et bilan de la contractualisation des collectivités locales avec l’Etat**

Rappelons qu’en 2018, les collectivités locales ont été associées au redressement des Finances Publiques par le biais de la contractualisation, nouvelle stratégie de l’Etat pour contraindre financièrement les collectivités après celle du gouvernement précédent qui s’appuyait sur la baisse des dotations.

L’objectif de l’Etat est de générer 13 milliards d’économies sur la période 2018-2022, en encadrant l’évolution des Dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an via une contractualisation avec 322 collectivités (régions, départements, villes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement représentent plus de 60 millions d’€.

L’objectif d’évolution des **dépenses nécessitera des efforts importants au vu de l’inflation prévisionnelle.**

### **D - En 2018 l’épargne brute du bloc communal enregistre un net rebond de + 6.4 %**

**Cette amélioration de 6,4 % s’explique par des recettes de fonctionnement en progression de +1,5 % et par des dépenses de fonctionnement dont l’évolution a été contenue à + 0.7 %, permettant ainsi de soutenir la reprise des investissements.**

#### **1. Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement : + 0,7 %**

En 2018 les communes ont tout à fait respecté la norme d’évolution des dépenses de fonctionnement fixé à +1.2 % par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Cette faible croissance résulterait principalement de **l’évolution contenue des frais de personnel qui représentent 54 % de la totalité des dépenses de fonctionnement** (+ 0.3 % en 2018 contre + 1.4 % en 2017). L’absence de revalorisation du point d’indice, le décalage d’un an du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), réinstauration d’un jour de carence, stabilité du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) depuis début 2017 et suppression de certains contrats aidés concourent à cette modération de la masse salariale.

A l’inverse, les dépenses de fonctionnement dans les postes des charges à caractère général et des dépenses courantes, sont en progression de respectivement +1.6 % et + 1.1 %, expliqué en grande partie par la reprise de l’inflation (+1,8%).

Les intérêts de la dette enregistreraient une diminution pour la 4ème année consécutive de -3.3 % qui s’expliquent par la faible progression de l’encours et par des taux qui restent historiquement bas.

#### **2. Une progression de + 1.5 % des recettes de fonctionnement**

Les taxes d’habitation et de foncier bâti ont progressées de + 1.8 %, compte tenu notamment d’une revalorisation forfaitaire des bases 2018 fixée à +1.2 % (contre + 0.4 % en 2017) et d’une utilisation limitée du levier fiscal en 2018 (première année de la réforme de la taxe d’habitation).

Les droits de mutation (DMTO) sont en 2018 encore restés en augmentation.

Les dotations de l’Etat seraient elles quasiment stables (mais pas forcément la répartition entre collectivité), la contribution au redressement des Finances Publiques ayant cessé.

**Les produits des services** enregistreraient une hausse notamment due à la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant qui substitue à l’amende pénale, un forfait de post-stationnement (FPS).

#### **3. Permettent pour la troisième année consécutive d’enregistrer une augmentation de l’investissement communal de + 7,2 %.**

Les dépenses d’investissement enregistrent une nouvelle progression en 2018, après avoir enregistré + 8.6 % en 2017 et + 0.6 % en 2016.

## II. LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES 2019

### 1. Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

Les lois de programmation des finances publiques (LPFP) s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques (Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales). Elles définissent les orientations générales des finances publiques, mais aussi la trajectoire pour y parvenir.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018 à 2022 qui a été adoptée le 22 janvier 2018 visait la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif. Elle fixe quelques principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- la réduction des dépenses publiques de 3 points de PIB ;
- la réduction du déficit public de 2 points de PIB ;
- la réduction de la dette publique de 5 points de PIB ;
- la baisse des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB, au profit de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la protection des plus modestes, et des investissements d'avenir, notamment la transition écologique et le capital humain.

### 2. La loi de Finances 2019

Dans un contexte particulièrement instable, les prévisions retenues par le Gouvernement tablent sur une croissance 2019 de 1.7%, et une inflation de 1,3 %. Incluant l'augmentation du coût de l'énergie, le déficit public 2019 s'établirait à 2.9% de PIB.

#### a. Progression des dotations de péréquation

##### La péréquation verticale

La « péréquation verticale » correspond à une attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités. Elle est assurée par les dotations de l'État. La dotation globale de fonctionnement en est le principal instrument.

Cette DGF a baissé jusqu'en 2017 (l'effort prévu initialement pour 2017 a finalement été minoré de moitié face à la fronde des élus en passant de 2,07 Md€ à 1,036 Md€.). L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics demandé aux collectivités locales. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de différents critères (population, dispositif d'écrêtement).

##### La péréquation horizontale

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ».

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

**Son enveloppe en 2019 reste inchangée à 1 milliards d'€ pour la 4ème année consécutive**, tandis que son mode de calcul reste identique. Les communes contributrices sont les communes isolées dont le Potentiel Financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le Potentiel Financier agrégé par habitant moyen national.

- Le Fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF)

L'enveloppe du FSRIF sera également maintenue à **330 millions d'€**. Une commune est contributrice si son potentiel financier moyen par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région d'Ile-de-France.

## b. La Dotation Globale de Fonctionnement

En 2019, et pour la seconde année consécutive, le montant de dotation globale de fonctionnement versé par l'Etat aux collectivités reste inchangé, permettant ainsi une stabilité du coût pour l'Etat (si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change).

## c. La réforme du dégrèvement de la taxe d'habitation (TH)

**L'année 2019 est aussi la deuxième année de mise en oeuvre du dégrèvement sur la taxe d'habitation.** L'Etat, après avoir pris en charge en 2018, 30 % de la réduction de cotisation des contribuables, en prendra 65 % en 2019 et 100 % à compter de 2020.

Le principe du dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. Une hausse des taux d'imposition ou une modification du régime des abattements ne seront pas compensées par l'Etat. Ce qui signifie que le contribuable devra s'acquitter de la différence entre la situation 2017 et celle qui résulterait de revalorisations ultérieures décidées par les communes.

Pour les 20% des contribuables non dégrévés, il s'agit d'une imposition classique (versement du produit TH par le contribuable).

Le coût de ces dégrèvements est estimé pour l'Etat à 10,1 milliards d'€ en 2020, passant de 3,2 milliards d'€ en 2018 à 7 milliards d'€ en 2019.

Prônée par le rapport Richard-Bur, la suppression de la taxe d'habitation devrait concerner à terme 100 % des foyers fiscaux d'ici la fin du quinquennat. Le coût de la réforme serait alors très lourd puisqu'il faudrait financer 26,3 milliard d'€.

## d. Mesures de soutien à l'investissement local

les dispositifs de soutien à l'investissement des communes dont l'attribution est mise en oeuvre par le Préfet de Région est ainsi décomposé :

- 1 milliards d'€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- 570 millions d'€ pour la dotation de soutien à l'investissement local.

## e. les autres mesures impactant les budgets des collectivités

### **En matière de Ressources Humaines**

- Prélèvement à la source et nouvelle approche des parcours individuels,
- Gel du point d'indice,
- Application de l'accord parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui avait été reporté en 2018,
- Mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, date limite d'installation reportée à 2020.
- Réduction des contrats aidés,

### **L'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA)**

La gestion automatisée du versement du FCTVA qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est reporté d'un an. Pour tout investissement réalisé à partir de 2020, le versement se fera automatiquement à partir des données déclarées dans Helios par les ordonnateurs. L'éligibilité ou l'exclusion des dépenses se ferait à priori en fonction des natures comptables affectées.

### La taxe de séjour

Les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les intermédiaires et les plateformes de réservation en ligne devront verser la taxe avec remise d'états déclaratifs. **Une taxe additionnelle régionale de 15 % est instaurée** en Ile-de-France afin de compléter le financement de la Société du Grand Paris.

#### f. des réformes à venir

### Le chantier de la simplification des normes

D'après le rapport 2017 du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), les 355 projets de texte soumis pour avis au CNEN en 2017 **ont généré un coût brut à la charge des collectivités territoriales de plus d'un milliard d'euros pour 2018** (en baisse par rapport à 2017, avec un coût de 6,9 Md€ pour 544 textes examinés en 2016).

### Instauration à titre expérimental du compte financier unique

La séparation entre ordonnateurs et comptables publics est la pierre angulaire du système de comptabilité publique français. Elle se traduit par l'existence de deux documents comptables : **le compte administratif**, arrêté des comptes pour l'ordonnateur local, **et le compte de gestion**, présentant la comptabilité patrimoniale. La coexistence de deux états financiers distincts nuit à la lecture et à l'analyse financière des entités locales. Une réflexion est en cours pour mettre en place un compte financier unique, se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

## III. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE JUSQU'EN 2019

Nous allons présenter les recettes et les dépenses de fonctionnement afin d'en estimer le montant et ainsi déterminer notre épargne brute qui servira de cadre à la détermination de nos dépenses d'équipement.

**En rappel, 2016 marque une année de rupture dans la lisibilité des crédits du fait de l'intégration des compétences de l'ex-EPCI.**

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

Globalement les recettes réelles de fonctionnement peinent à progresser, compte tenu de la chute des dotations.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Retrospective					Prospective	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Produit des contributions directes :</b> Produits des taxes d'habitation, foncière, foncière non bâti, rôles supplémentaires et surtaxe sur les résidences secondaires	18 533 K€	18 953 K€	19 457 K€	25 488 K€	25 489 K€	25 933 K€	26 467 K€
<b>Fiscalité indirecte :</b> Attribution de compensation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe sur la publicité et DMTO	13 727 K€	16 411 K€	19 784 K€	25 226 K€	25 298 K€	24 759 K€	26 792 K€
<b>Dotations :</b> DGF, DGD, Participations, compensations fiscales et Dotation Solidarité du Territoire	8 329 K€	8 003 K€	7 508 K€	6 732 K€	6 337 K€	6 370 K€	5 702 K€
<b>Autres recettes d'exploitation :</b> produits des services, Produits de gestion courante, produits des cessions d'immobilisations, produits exceptionnels et atténuation de charges	5 958 K€	8 583 K€	10 853 K€	8 388 K€	7 670 K€	8 502 K€	7 359 K€
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>46 547 K€</b>	<b>51 949 K€</b>	<b>57 602 K€</b>	<b>65 833 K€</b>	<b>64 793 K€</b>	<b>65 564 K€</b>	<b>66 320 K€</b>
	-5,1%	11,6%	10,9%	14,3%	-1,6%	1,2%	1,2%

## A1. Produit des contributions directes : progression dès 2018



Le produit des contributions directes a été jusqu'en 2015 assez dynamique.

En 2016, la ville de Charenton a récupéré la part de la Taxe d'Habitation qui était perçue par l'ex-EPCI pour 5,8M€. Il est à noter que cette recette a ensuite été intégralement reversé à l'EPT PEM&B dans le cadre du Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

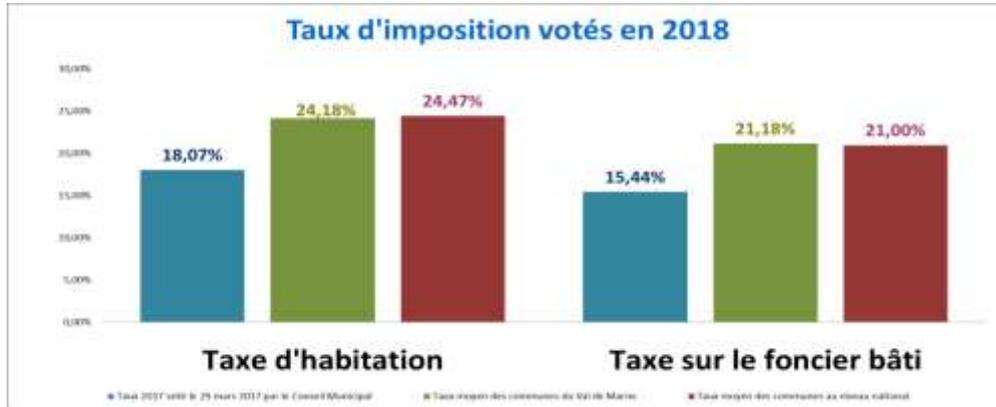
En 2017 et malgré une revalorisation des bases s'est établit à 0.40 %, le produit stagne.

En 2018, le produit évolue de 1,74 % compte tenu notamment d'une revalorisation plus favorable des bases de + 1.24 %.

**En 2019, la revalorisation des bases de 2,2 %** a été intégrée dans le produit fiscal attendu, à laquelle s'ajoute son élargissement dû à la livraison de logements.

### Une pression fiscale maîtrisée

Au niveau départemental, sur la strate des communes entre 20.000 et 50.000 habitants, le constat est le même, la ville de Charenton a des taux parmi les plus bas. Elle se positionne en 1ère position sur la taxe d'habitation et en seconde position sur le foncier bâti.

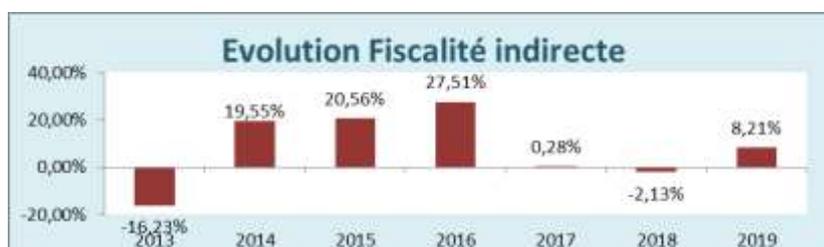


En matière d'abattement, la ville de Charenton pratique depuis plusieurs années une **politique favorable** qui contribue à réduire l'assiette fiscale des contribuables Charentonnais.

### La surtaxe sur les résidences secondaires

La loi de finances rectificative pour 2014 a permis de majorer de 20 % la taxe d'habitation des résidences secondaires pour inciter à leur transformation en résidence principale. La surtaxe appliquée en 2018 a généré une recette fiscale de 129 793 € contre 124 841 € en 2017.

## A2. Fiscalité indirecte



## 1. les Droits de Mutation

Les droits de mutation qui s'établissent à 2,4 millions d'€ en 2018 ont enregistré une baisse compte tenu de deux transactions exceptionnelles intervenues en 2017. Des recettes liées à des cessions exceptionnelles signées en fin 2018 seront enregistrées sur l'exercice 2019.

Les transactions courantes sont toutefois restées sur une tendancielle dynamique depuis 2015, incidence de l'attractivité de la commune pour les populations et les entreprises.

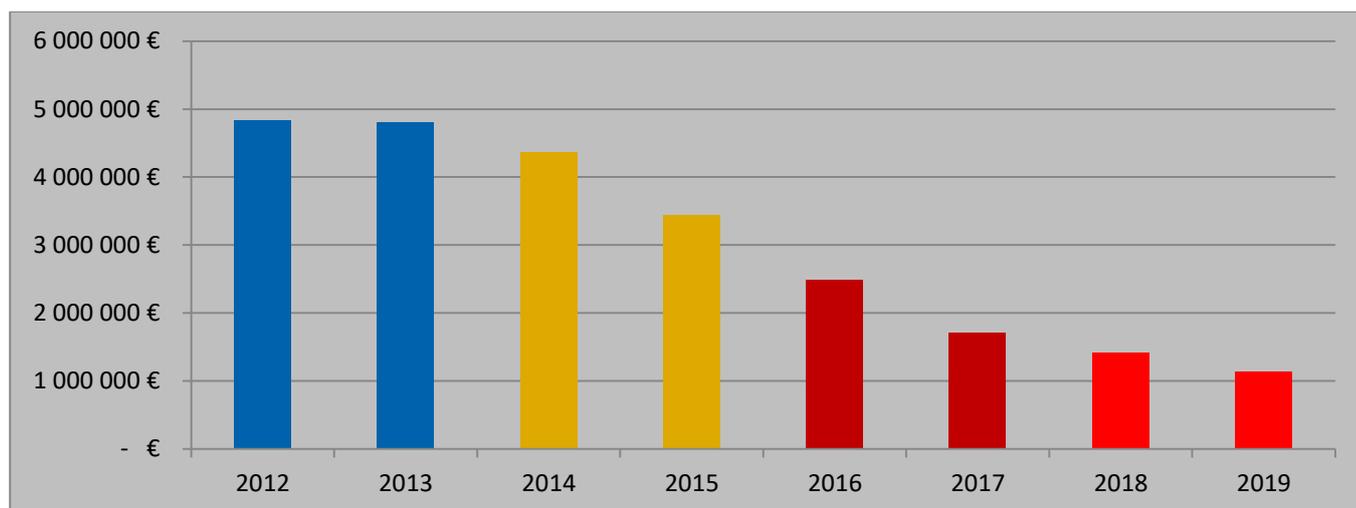
## 2. La taxe de séjour

La ville de Charenton a institué, à compter du 1er juillet 2016, une taxe de séjour dite « au réel ».

A compter de 2019, les meublés de tourisme non classés feront également l'objet d'une taxation. La recette prévisionnelle est de 290 000 € en 2019.

## A3. La baisse des dotations

**La Dotation Globale de Fonctionnement représentait en 2018 une somme de 1 411 444 €.**



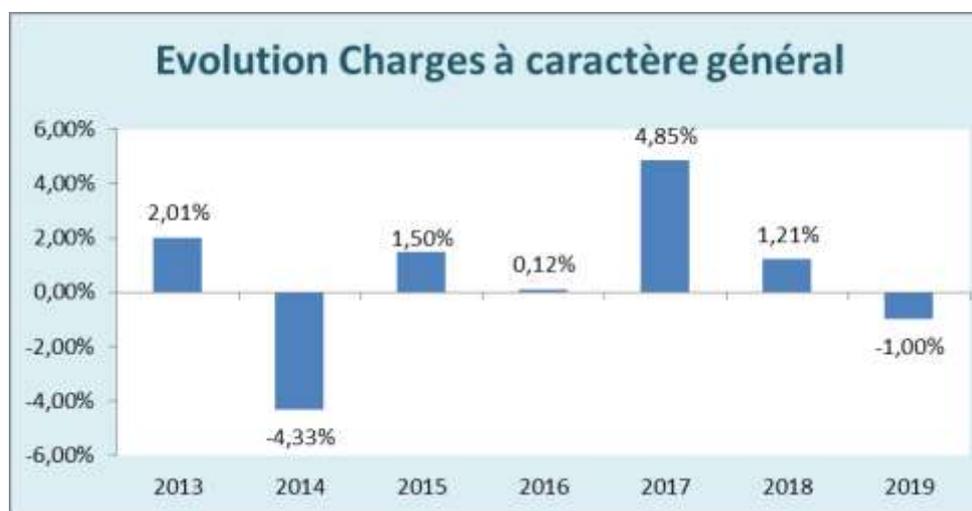
La chute des crédits en 2019 s'explique par :

- Une nouvelle baisse programmée de la DGF qui s'élèverait à 1 138 k€ en 2019.

## B. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Rétrospective					Prospective	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (chap 011)	12 950 K€	12 390 K€	12 576 K€	12 590 K€	13 200 K€	13 360 K€	13 226 K€
Charges de personnel (chap 012)	23 134 K€	23 660 K€	23 866 K€	27 317 K€	27 568 K€	26 737 K€	28 000 K€
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 514 K€	3 198 K€	3 263 K€	15 097 K€	14 008 K€	14 965 K€	15 319 K€
Intérêts de la dette (art 66111)	240 K€	224 K€	193 K€	209 K€	194 K€	184 K€	173 K€
Autres dépenses de fonctionnement	873 K€	1 675 K€	2 018 K€	2 141 K€	2 569 K€	2 517 K€	2 292 K€
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>39 712 K€</b>	<b>41 146 K€</b>	<b>41 916 K€</b>	<b>57 354 K€</b>	<b>57 538 K€</b>	<b>57 763 K€</b>	<b>59 010 K€</b>
<i>Taux d'évolution n-1</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,6%</i>	<i>1,9%</i>	<i>36,8%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>2,2%</i>

### B1. Les charges à caractère général



Les charges à caractère général ont été contenues dès l'exercice 2013. L'évolution 2016 est bien maîtrisée et ce malgré l'intégration de charges nouvelles liées au retour des compétences de l'ex-EPCI.

La variation enregistrée en 2017 s'est établie à + 4.85 %. A périmètre constant, elle est en fait de + 2.32% car en 2017 le budget annexe animations spectacles (géré en H.T.) a été intégré au budget ville (réalisation à hauteur de 291 000€).

En 2018, les charges devraient enregistrer une faible évolution de +1.21 % et ont suivi la tendance observée pour les collectivités locales et sont conformes aux orientations fixées aux communes qui sont entrées dans le cadre de la contractualisation de l'Etat.

**Pour 2019, elles devraient grâce aux efforts demandés aux services de diminuer de 1 %.**

## B2. Les ressources humaines

### 1. Structure des effectifs 2017

#### Effectifs permanents

REPARTITION PAR CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
CATEGORIE A	24	45	69	35%	65%	11%
CATEGORIE B	35	56	91	38%	62%	15%
CATEGORIE C	149	309	458	33%	67%	74%
<b>TOTAL A-B-C</b>	<b>208</b>	<b>410</b>	<b>618</b>	<b>34%</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>

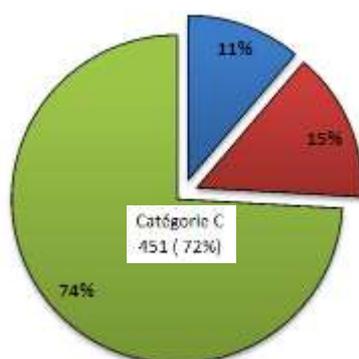
REPARTITION PAR STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
TITULAIRES / STAGIAIRES	178	336	514	35%	65%	83%
CONTRACTUELS	30	74	104	29%	71%	17%
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>410</b>	<b>618</b>	<b>34%</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>

#### Effectifs non permanents

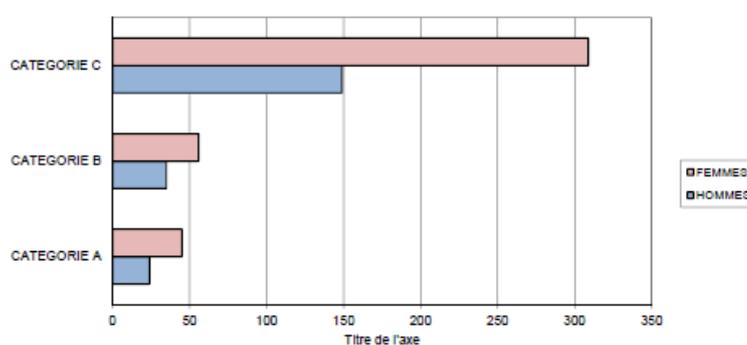
AGENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		ETP
				H	F	
ASSISTANTES MATERNELLES	0	8	8	0%	100%	8,00
APPRENTIS	0	3	3	0%	100%	2,44
EMPLOIS AIDES	1	3	4	25%	75%	2,85
COLLABORATEURS DE CABINET	1	1	2	50%	50%	2,00
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>12%</b>	<b>88%</b>	<b>15,29</b>

#### Répartition par catégorie statutaire

■ CATEGORIE A ■ CATEGORIE B ■ CATEGORIE C



#### Répartition par sexe et par catégorie



#### Ratios des taux d'encadrement

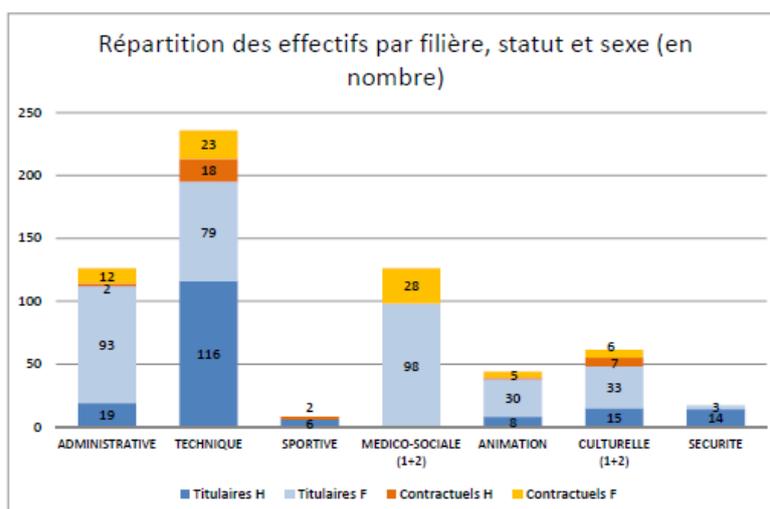
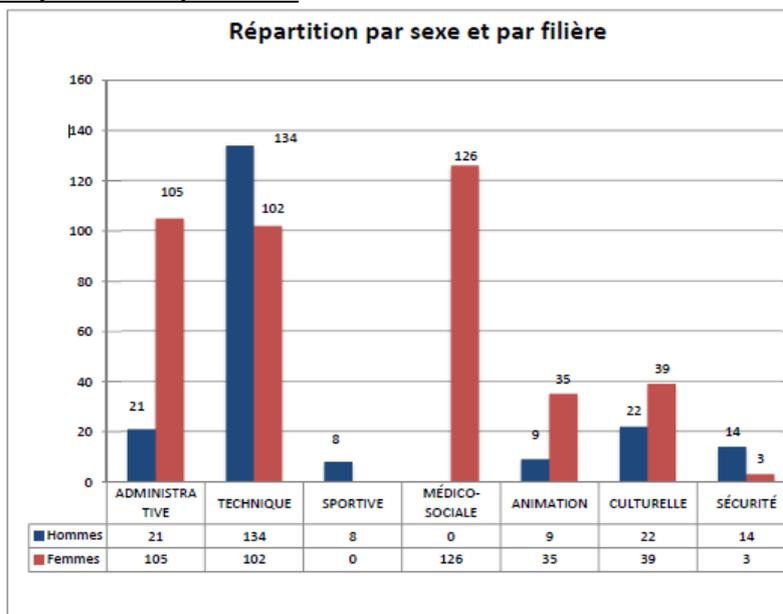
Taux d'encadrement A / (B + C) =

13%

Taux d'encadrement (A + B) / C =

35%

## Répartition des effectifs par sexe et par filière



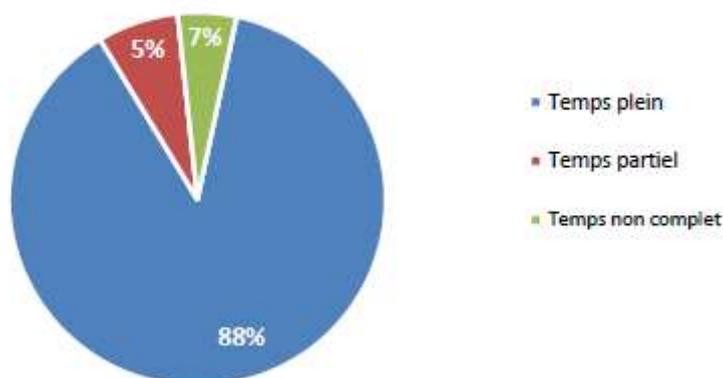
## 2. Durée effective du travail dans la commune

### Répartition du temps de travail année 2017

TEMPS	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE			%
	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	Total	
COMPLET	173	21	194	325	68	393	498	89	587	95,0%
NON COMPLET	5	9	14	11	6	17	16	15	31	5,0%
PARTIEL *	2	0	2	38	3	41	40	3	43	7,0%
50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
70%	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0,2%
80%	2	0	2	26	3	29	28	3	31	5,0%
90%	0	0	0	11	0	11	11	0	11	1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>30</b>	<b>208</b>	<b>336</b>	<b>74</b>	<b>410</b>	<b>514</b>	<b>104</b>	<b>618</b>	<b>100%</b>

\*Les emplois à temps partiel sont inclus dans les emplois à temps complet.  
Pour l'année 2017, les emplois à temps partiel représentent 7% des emplois à temps complet.

## Répartition temps de travail



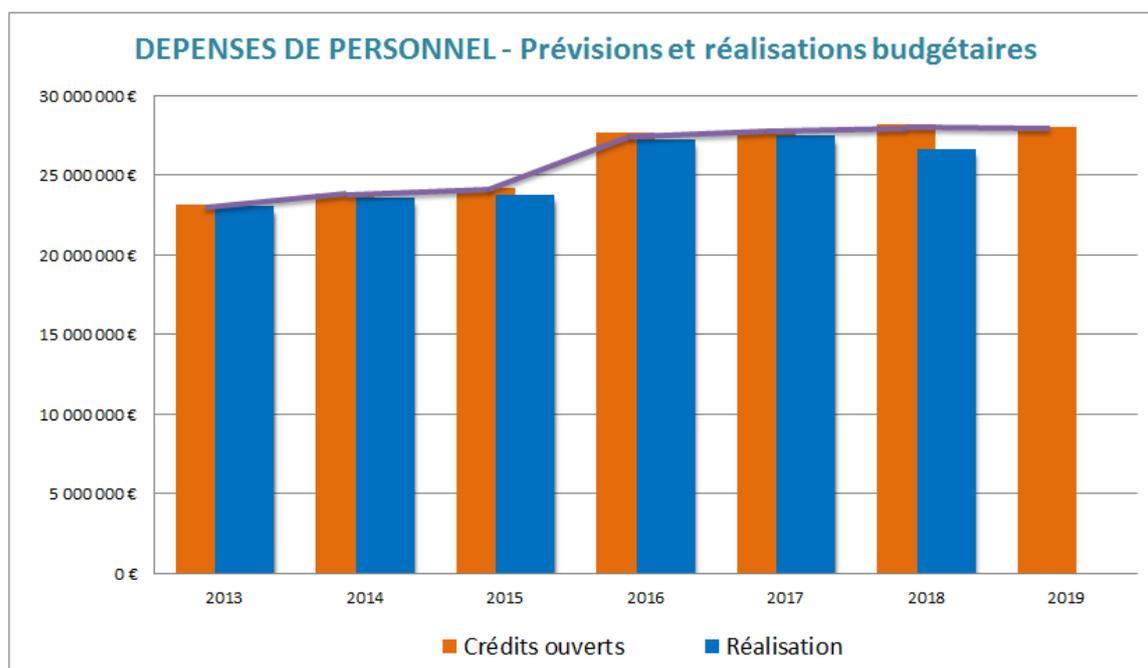
### RATIOS

Equivalent temps complet = 591,96  
 Taux d'administration 2017 = 19,23%  
 Taux d'administration = ETC / population totale = nombre d'agents pour 1000 habitants  
 (Population = 30 774 habitants au 01/01/17)

### 3. Evolution des effectifs permanents

	2014		2015			2016			2017			2015 - DGCL ensemble FPT
	nb	Poids	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	Poids
Titulaires / stagiaires	469	85,6%	469	83,9%	0,0%	521	83,0%	11,1%	514	83,2%	-1,3%	79,90%
Contractuels	79	14,4%	90	16,1%	13,9%	107	17,0%	18,9%	104	16,8%	-2,8%	20,10%
<b>TOTAL</b>	<b>548</b>	<b>100,0%</b>	<b>559</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>628</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,3%</b>	<b>618</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>100,00%</b>
<b>RATIO</b>	<b>0,17</b>	...	<b>0,19</b>	...	0,03	<b>0,21</b>	...	0,02	<b>0,20</b>	...	0,01	<b>0,25</b>

### 4. – Evolution des dépenses de personnel



L'évolution des dépenses de personnel en 2016 est la résultante de l'intégration des personnels de l'ex-EPCI pour un montant d'environ 3,6 millions d'€.

L'évolution des dépenses de personnel en 2016 est la résultante de l'intégration des personnels de l'ex-EPCI pour un montant d'environ 3,6 millions d'€.

En 2017, leur évolution a été contenue à 0.92 % et intégrait une revalorisation de l'indice de + 0.6 % à compter du 1er février 2017 et du PPCR tandis qu'elle est estimée à -3.01 % en 2018. Il s'agit essentiellement de postes qui avaient été ouverts et qui n'ont pas été pourvus ainsi que des économies résultants de la mise en délégation de service Publics de la crèche multi accueil Bleu.

**L'évolution des dépenses de personnel est estimée à 4.72 % en 2019.** Cette forte variation est normale compte tenu du manque d'exécution en 2018. Si l'on fait la moyenne des variations sur les années 2018 et 2019, on retrouve un taux moyen d'évolution de 1.71 %.

### B3. Les dépenses de péréquation horizontale

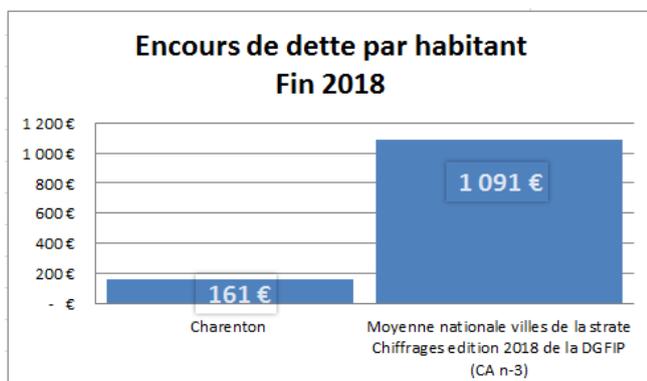
La contribution totale 2018 sera de 2 268 641 € (FPIC 856 046 € et FSRIF 1 412 595 €). Cette dépense a évolué de 14 % en 2018. **Les dépenses de péréquation auront coûté presque 10 millions d'€ à la ville depuis leur instauration.**



### B4. La dette

Charenton détient un faible niveau d'endettement malgré la reprise du prêt de l'ex EPCI en 2016 qui représente un encours de plus de 587 000 € à fin 2019.

La ville de Charenton n'a cessé de se désendetter depuis 2005, puisque en 2018 pour la 13ème année consécutive, elle n'a pas contracté d'emprunt.



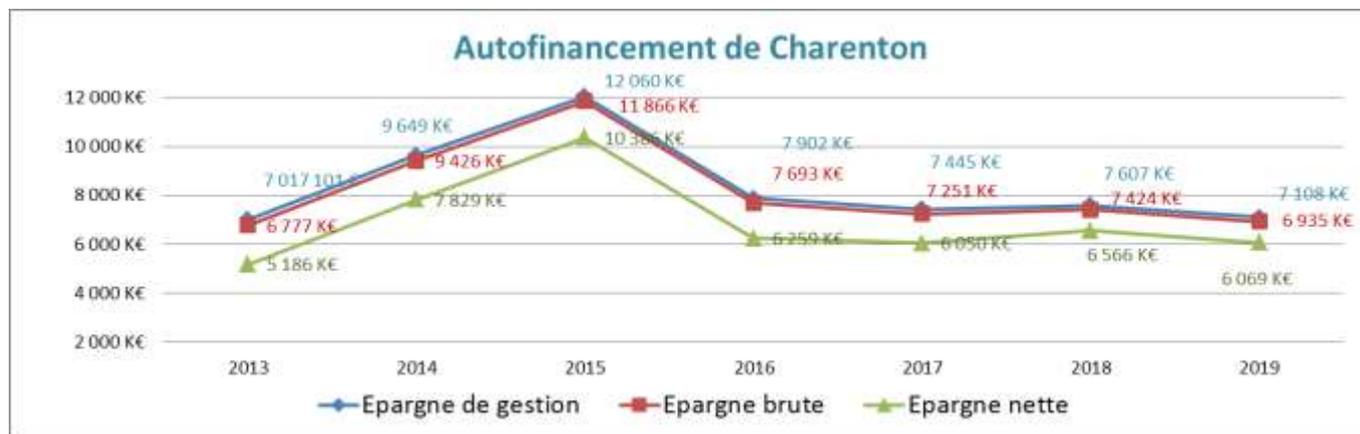
La dette par habitant fin 2018 est presque inférieure de 7 fois la dette au niveau national pour les communes de même taille avec un niveau de 161 € par habitant contre 1 091 €.

Au 31 décembre 2018, son encours global s'établissait à seulement **4,1 millions d'€**, elle est répartie à 100 % sur **des taux fixes**. Le taux moyen de la dette se situe à 3.96 % à la fin de l'exercice 2018.

## C. UNE EPARGNE QUI PARVIENT PRESQUE A SE MAINTENIR EN 2019

En 2016, les niveaux d'épargne de Charenton avaient baissé significativement, suite à des recettes exceptionnelles 2015 (DMTO, mouvements financiers issus de la dissolution de l'ex-EPCI). Cette baisse s'est poursuivie en 2017 dans des niveaux moindres, après une légère amélioration en 2018, cette tendance est amortie en 2019, grâce aux droits de mutation attendus par la vente des entrepôts de Bercy.

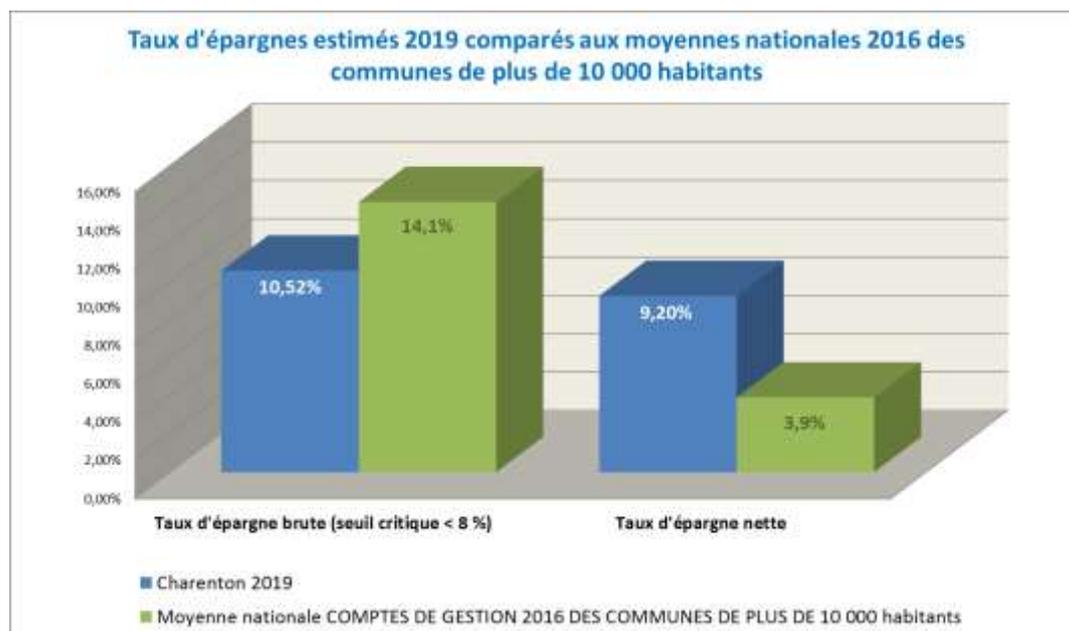
**Tandis que notre épargne brute était de presque 12 millions d'€ en 2015, elle devrait atteindre un niveau de 7,4 millions d'€ en 2018 et à de 6,9 millions d'euros en 2019.**



C'est le niveau de notre autofinancement constaté pour 2018 qui détermine notre capacité 2019 et suivantes à financer nos dépenses d'équipement et ce dans la mesure où la collectivité ne compte pas avoir recours à l'emprunt. Rappelons que l'emprunt génère des dépenses de fonctionnement pour le paiement des intérêts, venant encore diminuer d'autant l'épargne.

L'épargne brute sert notamment à financer les charges d'intérêts d'emprunt. Après paiement de ces derniers et du capital de la dette, l'épargne restante s'appelle l'épargne nette. Si le niveau d'épargne brute 2019 de Charenton se situe en dessous de la moyenne nationale des villes de plus de 10 000 habitants, son niveau d'épargne nette serait cette fois supérieur grâce à un faible endettement.

Les dépenses d'investissement 2019 pourront ainsi encore cette année être autofinancées par l'épargne et par les recettes d'investissement (essentiellement FCTVA et subventions).



A noter cependant qu'à périmètre constant, c'est-à-dire sans la recette exceptionnelle de 2019 sur les DMTO, le niveau d'épargne brute serait de 4 534 K€, soit un taux porté à 7,14 %.

## **LES POLITIQUES SECTORIELLES**

# 1. PÔLE DES SOLIDARITES

En 2018, le pôle des Solidarités a organisé sa première journée de formation sur le thème de la bienveillance. Cette initiative rassemblant les 180 agents du pôle, en majorité issus de la Petite Enfance, avait pour objectifs de :

- Permettre à l'ensemble des agents d'identifier leur place et celle des autres collaborateurs dans la collectivité ;
- Cerner les enjeux liés à l'appartenance à la fonction publique territoriale (droits et obligations et en particulier le devoir de réserve et l'obligation d'alerte) ;
- Développer le sentiment d'appartenance au service, au pôle, à la collectivité, à la Fonction Publique Territoriale.

## 1- Centre Communal d'Action Sociale

### Rappel des missions

- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées.
- Le Conseil d'Administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale et développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées afin de lutter contre les vulnérabilités financière, relationnelle ou identitaire. Il s'appuie en cela sur la mise à jour régulière de l'analyse des besoins sociaux.

### Service aux Charentonnais

Le CCAS reçoit le public au Centre Alexandre Portier. Il a essentiellement deux modes d'actions : les services rendus à la population et les aides financières permettant de soutenir les Charentonnais. La Ville subventionne 80 % du budget du CCAS (un peu plus d'un million d'euros). 15 % proviennent des recettes des services rendus à la population et 5% d'autres financeurs (Conférence des Financeurs).

#### ● Les aides aux familles

- **Une prime de naissance** est versée aux jeunes mamans (moins de 25 ans) et aux mamans de famille nombreuse (3 enfants et plus), sans conditions de ressources (44 bénéficiaires en 2018 - 48 en 2017 - 29 en 2016);
- **Un soutien à l'accueil du jeune enfant (SAJE)** compense la différence éventuelle entre le coût de la garde individuelle et le prix de la garde collective. 72 familles en bénéficient en 2018 ;
- **Une aide au projet éducatif** (sans conditions de ressources) complète les dispositifs de soutien aux familles (19 familles en 2018 - 14 en 2017 - 15 en 2016) ;
- **Le dispositif PASS'SPORT** qui a pour objectif de favoriser la pratique sportive des enfants scolarisés en élémentaire est élargi aux collégiens en 2017. Près de 450 enfants sont concernés en 2018 (400 en 2017 - 200 en 2016).
- **Le dispositif PASS'ACTIVITÉ /Parent solo** destiné aux familles monoparentales a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs et aux activités culturelles grâce à 10 moments par enfants. 150 pass ont été distribués en décembre 2018.

#### ● L'insertion

Accueil des bénéficiaires du **Revenu de Solidarité Active** et instruction de leur demande avant transmission aux services départementaux. Les bénéficiaires peuvent désormais effectuer cette démarche seuls ce qui explique la baisse de l'activité (70 dossiers en 2018 - 125 en 2017 - 154 en 2016 - 172 en 2015).

#### ● La domiciliation

50 personnes sont domiciliées au CCAS (47 en 2017 - 23 en 2016).

## • Le Pôle seniors

Il regroupe dans une même dynamique les divers services dédiés aux seniors. Il les accompagne qu'ils soient autonomes ou fragilisés, à domicile ou en établissement.

Ainsi, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS :

- garantit à tout Charentonnais âgé de plus de 62 ans ou en situation de handicap de **vivre au-dessus du seuil de pauvreté** grâce à un complément mensuel différentiel de ressources (CMR) 200 bénéficiaires pour un budget 2018 de 397372 €. De plus, une allocation de soutien à domicile est versée à tout ménage âgé ou en situation de handicap dont les ressources sont inférieures au salaire médian, soit 321 bénéficiaires pour 39336 €. Ces deux aides représentent plus de la moitié de l'enveloppe des aides financières ;
- permet **aux retraités de vivre à leur domicile en sécurité**, en gérant directement ou en soutenant des services : livraison de repas à domicile tarifée entre 3 et 8.50 € en fonction des ressources 104 bénéficiaires pour un reste à charge de 54921 € en 2018 ; téléassistance offerte (340 abonnés soit 44589 € en 2018); aide à domicile sous la forme d'une subvention à l'Aidapac, service de soins à domicile (CLAPA), accueil du Centre Local d'information et de coordination gérontologique (CLIC au Centre Alexandre Portier ;
- **favorise le maintien du lien social en organisant des activités, des festivités, des animations** et ainsi lutte contre l'isolement ou la perte d'autonomie.
- gère la **résidence autonomie Jeanne d'Albret** (40 studios) et offre ainsi un hébergement sécurisé et sécurisant aux Charentonnais sans perte notable d'autonomie. Tout senior peut y déjeuner dans un cadre agréable et convivial ce qui contribue à développer le lien social et à lutter contre la spirale de l'isolement ; 8989 repas ont été ainsi servis en 2018 avec une augmentation notable de la fréquentation des publics extérieurs.
- facilite **la mobilité des plus âgés et l'accès à différents services** grâce au « Bus service » (plus de 96 bénéficiaires pour 1700 trajets annuels - 50 en 2017 pour 2000 trajets).

## • Le secteur Santé/Handicap

- Lancement du « **sport sur ordonnance** » 25 personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée, d'hypertension artérielle ou d'obésité sont entrées dans le dispositif. Un enseignant Activité Physique Adaptée-APA évalue leur condition physique au regard des restrictions médicales et assure des séances pour un public fragilisé physiquement. Un agent du Service des Sports, mis à disposition au Pôle des Solidarités, formé Sport Santé, gère un groupe plus apte physiquement. 3 séances, de 2 heures, sont proposées et se déroulent au DOJO ou au Centre Portier pour la pratique du Tai-chi. 50% ont moins de 60 ans, 50% sont des seniors, avec 25% d'hommes et 75% de femmes. 12 médecins généralistes charentonnais sur 30 ont prescrit le « Sport sur ordonnance » sur le carnet de suivi.
- Lancement en 2018 du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** de Charenton/Saint-Maurice et Saint-Mandé, ces villes appartenant au même secteur psychiatrique, en partenariat avec les Hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations d'usagers UNAFAM et ESQUI. Une assemblée plénière annuelle s'est déroulée le 29 mars 2018 à Saint-Maurice, réunissant plus de 150 professionnels, acteurs, partenaires et usagers des 3 villes. Des groupes de travail se sont constitués autour des thèmes : « le patient et son entourage », « le partenariat », « la promotion de la santé mentale », « la cellule de situations complexes ». Elle vise, à apporter une réponse collective efficace, en croisant les regards et en confrontant les pratiques professionnelles, aux situations signalées, ce dans l'intérêt des personnes concernées.
- Organisation de la **commission bi-annuelle Ville et Handicap**. En 2018, l'Ad'Ap est atteint à 90%. Réalisation **des travaux programmés en 2017 dans le cadre de l'Ad'Ap**, avec la mise en accessibilité d'un bureau d'accueil au rez-de-chaussée du Centre Portier, des travaux réalisés dans les crèches familiale et Dorlanne et les écoles Pasteur et Desnos.

## Organisation (18 agents)

- L'accueil des Charentonnais au sein de la permanence de l'Espace Autonomie « CLIC 5 » permet d'enrichir la politique de prévention et d'orientation de proximité pour les personnes de 60 ans et plus ainsi que les adultes en situation de handicap et leurs aidants ;

- La signature de Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département a permis en 2018 de valoriser les actions de prévention menées auprès des personnes âgées (subventions de 30000€ pour la création du projet pilote « Sport sur Ordonnance » et de 13300 € pour la Résidence Autonomie « Jeanne d'Albret ») ;
- La collaboration avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrées est renforcée avec la prise en charge financière du reste à charge des frais de l'accueil de jour pour les Charentonnais (4600 € pour 9 Charentonnais en 2018);
- La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) est signée avec l'Association AIDAPAC, qui gère le Service d'Aide à Domicile. La subvention du CCAS est de 227 000 euros pour assurer la continuité de service, la professionnalisation des personnels, la modernisation et le rapprochement avec le Service de Soins Infirmiers à domicile porté par le CLAPA ;

## ➔ Perspectives et Projets 2019 : consolider, développer, anticiper

- En 2019, le CCAS **consolide son action locale de proximité** auprès des personnes les plus fragilisées en particulier celles qui ne sollicitent aucun soutien (« les invisibles ») en **renforçant son pôle de développement social** (4 intervenants sociaux) et en s'appuyant sur le réseau partenarial du CCAS (bailleurs sociaux, associations caritatives, professionnels de l'action médico-sociale).
- « La caravane du mieux-vivre ensemble », mini forum local continue « d'aller vers la population » dans différents quartiers de la ville, pour lutter contre le non-recours, développer le lien social et sensibiliser sur les thématiques de développement durable.
- Plusieurs projets récemment initiés sur le territoire **montent en charge** et confirment les besoins identifiés grâce à l'analyse des besoins sociaux (Conseil Local de Santé Mentale, Sport sur ordonnance).
- Après la mise en place du Pass'Activités, une attention toute particulière est apportée aux familles monoparentales avec le **deuxième volet** du projet qui leur est consacré : soutien à la parentalité, aide aux vacances et aux loisirs.

### Plusieurs réflexions seront poursuivies en 2019 :

- **L'accès, le maintien dans le logement et la précarité énergétique,**
- **Le soutien à la scolarité et la refonte des primes de naissance.**

## 2- Petite Enfance

### Rappel des missions

- Informer les parents de jeunes enfants sur les modes d'accueil existants et les accompagner dans leurs recherches de garde collective ou individuelle grâce au Relais d'Assistant Maternels (RAM).
- Assurer la gestion et la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les neuf établissements municipaux (415 berceaux), le suivi des 55 berceaux dont la Ville est réservataire au sein des deux structures de la Maison Bleue et accompagner les porteurs de projets privés (6 structures pour 112 berceaux).
- Collaborer étroitement avec les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, P.M.I.), notamment dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

### Service aux Charentonnais

- L'indicateur de capacité d'accueil continue de progresser et **atteint 61% à Charenton-le-Pont** (48% dans le Val-de-Marne et 53,9 % en France - source: RP 2013 –Conseil départemental – CAF 94)
- La Ville de Charenton est classée 14<sup>ème</sup> sur les 332 communes françaises comptant entre 20 000 et 50 000 habitants
- Depuis septembre 2017, la gestion du multi-accueil Bleu est déléguée aux Petits Chaperons Rouges ce qui permet de diversifier les modes d'accueil (ouverture le soir jusqu'à 19 h 30 au lieu de 18 h 30 afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les jeunes parents charentonnais).

### Organisation (150 agents)

- Suite au sinistre de 2017, les personnels du multi-accueil Paris ont été déployés dans les autres structures municipales de la Ville.
- Mon espace Ch@renton permet désormais la facturation et le paiement en ligne.

### → Perspectives et Projets 2019

- L'ouverture prévue à la rentrée 2019 du Multi-accueil Simone Veil, avec la création de 10 berceaux supplémentaires, soit 40 berceaux réservés aux enfants marcheurs, l'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture et l'offre nouvelle de restauration aux enfants. La gestion est concédée à la société « People and Baby ».
- L'inscription en ligne pour les enfants nés en 2019 sur la liste d'attente des structures Petite Enfance grâce à l'Espace Citoyen.
- Le développement des possibilités d'accueil occasionnel pour répondre aux nouveaux besoins des familles, liés à une organisation du travail en évolution (télétravail, auto-entrepreneuriat etc.)

## 3- Habitat

### Rappel des missions

- Accueillir et informer les demandeurs de logement social charentonnais et les accompagner dans l'instruction de leur demande ;
- Assurer la présentation de candidatures aux bailleurs sociaux et entretenir avec eux des relations partenariales étroites ainsi qu'avec les services de l'Etat et de l'Action Logement ;
- Soutenir les Charentonnais dans leur Droit Au Logement Opposable (DALO).

### Service aux Charentonnais

- Accueil des nouveaux locataires relogés par la Ville et mise en place d'indicateurs de satisfaction ;
- Maintien du taux SRU (24,11 en 2018- 24.14 % en 2017 - 23.57 % en 2016) ;
- 55 attributions en 2018 (64 en 2017 ; 124 en 2016 et 46 en 2015).

### Organisation (2 agents)

- Rencontres régulières avec chaque bailleur social permettant de suivre attentivement les projets, la vie quotidienne des résidents et traiter les situations particulières ;
- Rencontre annuelle des gardiens de résidences sociales (« la galette des gardiens » afin de renforcer les liens de proximité et favoriser la généralisation des bonnes pratiques).

### → Perspectives et Projets 2019

- Mobiliser toutes les ressources nécessaires à **l'atteinte de l'objectif SRU** de 25 % de logements sociaux
- Poursuivre **l'attribution des logements** de la nouvelle résidence Immobilière 3F sise au 1/3 rue du Pont Tranche 1 (55 Logements)
- Poursuivre la tenue de **rencontres régulières** avec les instances départementales, mais aussi locales (les gardiens des résidences) afin d'enrichir le partenariat avec la Ville et valoriser ainsi leur rôle de proximité.
- Développer le réseau associatif pour améliorer **l'offre de logements et d'hébergement adaptée à des publics aux besoins spécifiques** (étudiants, personnes âgées ou en situation de handicap, familles victimes de violences ...)
- Poursuite de l'aide par la **garantie d'emprunt et le subventionnement de la surcharge foncière** des opérations de réhabilitation des logements sociaux (Résidence Victor Hugo / Schuman (256 logements), 3 et 9 rue Victor Hugo (135 logements au total), Marius Delcher/Petit Château (84 logements), et Archevêché/Kennedy (95 logements).

## 2. PÔLE FAMILLE

### ▪ Bilan 2018

#### 1- Service Education

##### a. Carte scolaire, retour à 4 jours et construction de l'école A. France

L'année 2018 a été marquée par la révision de la carte scolaire, la construction de l'école Anatole France et le retour de la semaine scolaire à 4 jours.

- **Révision de la carte scolaire**

Le pôle Famille a donc procédé à la **révision de la carte scolaire** après concertation (directeurs d'écoles et représentants de parents d'élèves), entraînant une réduction des zones tampons au profit de binômes établissements maternelles-élémentaires pour une meilleure cohésion des équipes ainsi que de l'intégration de nouveaux logements dans la prospective scolaire. De plus, les ouvertures de classes à l'école Anatole France ont permis d'alléger les effectifs de l'école Briand pour un meilleur confort des élèves et des équipes éducatives.

- **Retour à 4 jours**

Le Pôle Famille a entrepris aux côtés de Marie-Hélène MAGNE, une démarche de concertation auprès des conseils d'écoles et des parents d'élèves.

**Ainsi, 56.3 % des votants se sont prononcés en faveur de la semaine à 4 jours.**

Ce changement de rythmes scolaires 4 jours a eu un **impact sur le personnel du service éducation** (ATSEMS, gardiens). La concertation a porté sur les horaires, le règlement intérieur des gardiens et l'actualisation de la charte des ATSEMS.

- **Ecole Anatole France / Effectifs scolaires**

A la rentrée 2018, l'école **élémentaire** Anatole France a donc été inaugurée et a accueilli 159 élèves (6 classes).

**2399 élèves** (1467 en élémentaires et 932 en maternelle) ont ainsi été scolarisés en septembre 2018. Nous comptons 6 ouvertures à A. France, 3 fermetures à Briand (glissement vers A. France), 1 fermeture à Valmy élémentaire, 1 fermeture à Desnos et 1 ouverture à 4 vents (liée à la construction de nouveaux logements dans le quartier).

##### b. Travaux menés dans les écoles

L'année 2018 a été marquée par une forte implication des services de la Ville (service comptable du Pôle Famille, PADT, Marchés Publics) **pour l'ouverture de l'école Anatole France** sur le plan du bâtiment, en lien avec les entreprises et le cabinet d'architecte et de l'équipement scolaire, périscolaire, de restauration.

**Des investissements ont également été réalisés à l'école Port aux Lions** (réfection de l'aire de jeux) **et à l'école Cerisaie** (peinture de la façade principale).

Par ailleurs, **toutes les écoles maternelles ont été équipées de climatiseurs mobiles dans les dortoirs** pour faire face aux périodes de chaleur de plus en plus fréquente.

##### c. Equipement informatique dans les écoles élémentaires et maternelles: poursuite de l'accès aux outils numériques

**Les écoles élémentaires** Briand, Valmy, Pasteur et Desnos ont été dotées de **7 classes mobiles** (une par école et 2 pour Briand). L'utilisation est effective depuis septembre 2017. En 2018, **l'école Anatole France a été équipée d'ordinateurs portables et de vidéoprojecteurs dans chaque classe (coût : 25 000 €)** et d'une **classe mobile**.

Depuis 2016, les écoles maternelles Port aux Lions, Cerisaie et Champ des Alouettes ont été dotées de matériel informatique pour les classes de Grande Section. En 2018, l'école **Conflans** a été dotée dans le cadre de son projet informatique (coût : 5000 €).

Enfin, les gardiens d'écoles sont équipés depuis septembre 2017 d'ordinateurs qu'ils utilisent depuis un an pour la messagerie et la gestion et le suivi des interventions et travaux avec les services techniques, espaces verts et voirie sur la plateforme E ATAL.

Les gardiens logés sont également équipés de téléphones portables professionnels.

#### **d. Classes de découverte pour les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires**

**180 élèves** issus de **7 classes** de niveau CE1, CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié des classes de découverte en 2018 (coût : 156 200 €).

#### **e. Actions sportives, culturelles et civiques menées dans les écoles**

- Fréquentation des médiathèques : emprunt de livres.
- Art et Liberté : visite d'expositions pour les écoles maternelles et élémentaires
- Actions sportives : séances de volley, d'escrime, de tennis de table et passage du test « *savoir nager* » de l'Education Nationale à la piscine de Maisons-Alfort pour les CM2.
- Musique : intervention des dumistes dans les classes de la maternelle au CM2.
- Actions civiques: sensibilisation sur le tri sélectif, sur le cyber-harcèlement, formation au permis piéton et au permis vélo.
- Actions de prévention : sensibilisation aux cyber-harcèlement, risques domestiques, jeux dangereux.
- Education à la citoyenneté - Parcours Citoyen : visites de l'Hôtel de Ville, de la Fondation Charles de Gaulle, du Sénat/Assemblée Nationale, de la Maison des Combattants, venue du député dans deux écoles et ravivage de la flamme de l'Arc de Triomphe. Cette action a concerné 9 classes (250 élèves).

#### **f. Le développement durable**

**Depuis septembre 2017, chaque école élémentaire bénéficie de bornes de tri ainsi que des récupérateurs de pain.** La collecte des bio-déchets est faite par la société Moulinot deux fois par semaine dans chaque école élémentaire. En 2018, des **composteurs** ont été mis en place dans deux écoles maternelles : Valmy et Champ des Alouettes. Toutes les écoles élémentaires ont également été pourvues de **poubelles de tri dans les cours** (suggestions des enfants de la commission environnement).

## **2- Service Enfance**

### **a. Réactualisation du règlement intérieur et poursuite des réservations de toutes les activités périscolaires sur « Mon Espace Ch@renton »**

Depuis janvier 2017, l'espace famille s'est transformé en une nouvelle plate-forme accessible 7j/7 et 24h/24 et permettant aux familles de s'informer à distance sur l'actualité petite enfance- enfance éducation et jeunesse, de réserver et de payer ses activités en ligne, d'envoyer et de stocker des documents sous la forme numérique, et de consulter son espace personnel et modifier directement les informations (coordonnées..).

**A la rentrée 2017, toutes les activités du service Enfance ont été soumises à la préinscription et à la réservation en ligne.** Le règlement intérieur a été actualisé avec les **nouveaux horaires** scolaires et périscolaires. De plus, **le délai de réservation aux activités périscolaires a été assoupli à 7 jours au lieu de 10.** Enfin, **le caractère dérogatoire accordé aux familles justifiant d'un emploi du temps à horaires variables** sur présentation d'une attestation de l'employeur et valable pour l'année scolaire en cours a été rajouté.

### **b. Concertation sur le temps de travail du personnel d'animation suite au changement de rythmes scolaires en prévision du retour à 4 jours**

Le service Enfance a réuni le personnel d'animation (animateurs, directeurs/trices d'accueils de loisirs) autour d'une méthode participative et ouverte. **Une charte d'animation du personnel d'animation a été définie.**

### c. Constitution de l'équipe d'animation à l'école Anatole France et équipement de l'accueil de loisirs

L'année 2018 a été marquée par l'ouverture de l'école Anatole France. Le service enfance a œuvré pour l'ouverture de l'accueil périscolaire en lien avec la nouvelle équipe d'animation : **recrutement, constitution de l'équipe, équipement et déclaration** auprès de la DDCS.

### d. Les actions menées autour du développement durable

La **commission environnement**, active depuis 2017, composée de douze enfants volontaires issus des écoles élémentaires (2 par école) a été très investie en 2018. Réunie à trois reprises en 2018, elle s'est impliquée :

- la création d'un logo destiné aux supports de communication relatifs à l'environnement et au développement durable,
- le nettoyage d'un parc la journée du développement durable,
- la mise en place de parcs de trottinettes et de vélos devant les écoles,
- l'utilisation des brocs d'eau pour les jardins potagers.

Toutes les idées des enfants ont donc été traduites en action opérationnelle.

**Le 2 juin 2018, la journée du développement durable**, pilotée par le pôle famille avec une participation très active du service enfance (au travers des partenariats tissés avec les associations locales ainsi que des actions proposées par les ALSH) et de plusieurs services municipaux (espaces verts, culture, jeunesse, archives, urbanisme...) et de partenaires extérieurs locaux, a rencontré un vif succès auprès de la population. En effet, plus de 80 intervenants (municipaux, extérieurs) ont proposé aux habitants (enfants, adultes, familles) des animations diverses autour du développement durable : tri des déchets électroniques, sensibilisation aux énergies renouvelables, découverte des ruches de Charenton, jeux, land'art, maquillage, fabrication de produits cosmétiques et ménagers faits maison, balade urbaine, nettoyage d'un parc, etc. Cette action transversale a permis de fédérer les acteurs municipaux et extérieurs autour d'un thème fédérateur et actuel.

**Les centres de loisirs ont également proposé un « éco-rallye »** le mercredi 31 mai qui a rassemblé près de 400 enfants de la Grande Section au CM2.

De plus, tout au long de l'année, 3 accueils de loisirs (Valmy maternelle, pasteur et champ des alouettes) ont proposé **des animations jardinage**, en lien avec les espaces verts.

### e. La professionnalisation des agents (échanges de savoirs et formation management)

Les premiers échanges de savoirs, encadrés par des animateurs/trices disposant de savoirs faire dans certains domaines, ont rencontré un vif succès auprès de 30 animateurs autour des thèmes suivants :

- Couture (6 participants)
- Aquarelle (12 participants)
- Théâtre (12 participants)

Ces échanges de savoirs ont permis à deux directrices d'accueils de loisirs de piloter un projet fédérateur à l'échelle de la Ville et dans le domaine des ressources humaines (montée en compétences).

Les directeurs d'accueils de loisirs ont été réunis 3 fois autour du thème « *Management pour les directeurs d'Accueil de Loisir Sans Hébergement* ». Cette formation a pour but d'échanger sur leurs pratiques et certaines situations managériales, de renforcer leurs connaissances et les mettre en confiance concernant leur positionnement.

## 3- Le projet éducatif territorial 2018-2021

L'année 2018 est également marquée par l'adoption du **nouveau projet éducatif territorial**. Le PEDT actualisé présente de nouveaux axes (favoriser les actions de développement durable et de citoyenneté). Il tient également compte de la modification des horaires avec le retour à 4 jours et ouvre de nouvelles perspectives de coopération avec notamment le Plan Mercredi qui permet un cofinancement de la CAF pour renforcer la qualité de l'accueil périscolaire du mercredi en direction des enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

## 4- Formation transversale

La formation transversale autour du thème « **accueillir en structure de loisirs un enfant en situation de handicap** » avec le CNFPT a mobilisé en 2018 42 agents (ATSEMS et animateurs).

### → Perspectives 2019

#### 1. Service Education

##### a. Effectifs prévisionnels (non stabilisés au stade actuel)

A la rentrée 2019, la Ville et l'Inspection prévoient une ouverture de classe à Anatole France (en contrepartie d'une fermeture à Briand B) et probablement à Desnos. Les ouvertures comme les fermetures de classe dépendent des effectifs réels et des nouvelles arrivées sur la ville.

##### b. Equipement informatique et évaluation du matériel alloué

Le **renouvellement des postes informatiques et imprimantes** se poursuivra en 2019. La Ville financera éventuellement l'équipement d'un nouveau projet informatique en maternelle.

L'accent sera mis sur **l'évaluation de l'utilisation du matériel informatique alloué** (classes mobiles en élémentaire, matériel en maternelle) en lien étroit avec l'Inspection de circonscription qui fera un état des lieux des pratiques, par école. Une charte d'utilisation de ce matériel doit également être co-signée par la Ville et les enseignants.

##### c. Classes de découverte (écoles élémentaires)

**191 élèves issus de 8 classes élémentaires** des écoles Valmy, Briand, Desnos et Pasteur sont concernés en 2019. Les thèmes sont les suivants : « la Renaissance en France », « à la découverte des volcans » et « poney ».

##### d. Sécurisation des écoles

Les travaux étant finalisés, **l'effort se poursuit sur les procédures à appliquer** (Application des consignes préfectorales relatives au Plan Vigipirate renforcé, PPMS en lien avec l'Education Nationale...).

##### e. Nouvelles Actions menées dans les écoles

Les actions initiées au cours des années précédentes seront reconduites (cf. bilan 2018).

L'offre proposée dans les parcours citoyens sera enrichie par des actions nouvelles : **visites de la garde républicaine, supports pédagogiques pour les enseignants par le service des archives sur la Grande Guerre, concert citoyen au T2R pour les élèves de CM2 et leurs parents**, en partenariat avec l'orchestre des Gardiens de la Paix et la Conservatoire, **participation active aux commémorations des 11 novembre et 8 mai**. A ce titre **la Ville cofinance à hauteur de 5000 € une partie du séjour éducatif « commémorations et patrimoine »** pour une classe de CM2.

Sur le volet développement durable, **l'entreprise NATIXIS, en lien avec l'association « les Petits Débrouillards », proposera aux écoles élémentaires une exposition sur les transitions énergétiques, écologiques et sociales** autour d'une exposition en avril 2019 présentée à Art et Liberté sous la forme de modulothèques interactifs.

**L'ODAAS interviendra dans les classes de CM1 sur la sensibilisation au handicap** autour de séances théoriques et pratiques. Ces interventions seront financés par le CCAS dans le cadre de la commission Ville et Handicap.

Nous nous impliquerons également dans le dispositif d'obtention de la garantie « mon restau responsable » (Fondation pour la Nature et l'Homme de Nicolas HULOT) visant à être reconnu comme un acteur engagé dans une restauration collective de qualité et respectueuse de l'environnement.

## 2. Service Enfance

### a. Le bien-être et les droits de l'enfant

Les accueils de loisirs œuvreront en 2019 autour du bien-être sous l'angle de la relaxation, du chant et de la musique, de l'aménagement des espaces d'accueil, de la lecture, de la bienveillance et de la protection de l'enfant. Une conférence débat sera menée avec l'Aide sociale à l'enfance en direction des professionnels de l'enfance. De plus un partenariat sera mené avec l'UNICEF 94 autour de la sensibilisation aux droits des enfants.

### b. La sensibilisation au handicap

En partenariat avec EDF, la Ville s'impliquera dans le dispositif « Un champion dans mon école » visant à sensibiliser les enfants aux formes de handicap au travers d'une rencontre avec un athlète sportif de haut niveau valide ou en situation de handicap. Une soixantaine d'enfants accueillis en centre de loisirs seront ainsi sensibilisés durant un mercredi. Cette action s'intègre pleinement au « *Plan Mercredi* ».

### c. Les actions autour du développement durable et du gaspillage alimentaire

**La commission environnement** sera particulièrement impliquée dans l'animation de la journée du développement durable samedi 18 mai 2019.

Les **ateliers jardinage** se poursuivront en maternelle et en élémentaire. **Des actions autour du gaspillage alimentaire seront mises en place en lien avec le service Education-Restauration** : identification des aliments non consommés et jetés, questionnaires, travail autour des menus, concours de lutte contre le gaspillage.

Depuis septembre 2018, **une « commission menus » dédiée aux enfants**, permet d'impliquer les enfants de niveau CE1 au CM2 dans l'identification de ces aliments afin de limiter le gaspillage et de les faire participer à la visite de la cuisine centrale, à des animations encadrées par une diététicienne de la Société SOGERES et au choix de menus. Enfin le tri des déchets sera étendu aux maternelles.

La « commission menus enfants » a débuté à l'école Valmy élémentaire en novembre 2018 (parents d'élèves, représentants de SOGERES et du Pôle Famille). Le menu élaboré par les enfants de Valmy sera servi dans les restaurants scolaires en février 2019. Les prochaines commissions menus sont mises en place tous les 2 mois au sein desquelles les enfants volontaires s'expriment sur l'offre de restauration proposée et présentent le menu élaboré en pré-commission avec la diététicienne de SOGERES.

En septembre 2019, toutes les écoles élémentaires auront présenté un menu élaboré par quatre enfants (de niveau CE1, CE2, CM1 et CM2) de chaque école.

Parallèlement des questionnaires « anti-gaspi » sont effectués auprès des enfants d'élémentaire afin d'identifier les plats les moins consommés, en analyser les raisons afin de les réexaminer au sein des commissions menus, ce afin de limiter le gaspillage alimentaire.

Pour mémoire, en janvier 2017, le nouveau cahier des charges relatif à la restauration scolaire à Charenton présentait le passage de 5 composantes à 4 composantes avec la perspective de **limiter le gaspillage**.

Les bornes de tri ont été inaugurées en septembre 2017 pour une mise en place dans tous les restaurants scolaires élémentaires avec une collecte des bio déchets deux fois par semaine.

En 2016, une étude du tonnage de bio-déchets avait été effectuée, sur la base des 5 composantes. L'estimation du tonnage de bio-déchets (restaurants élémentaires) s'élevait à 36 tonnes soit 184 grammes/rationnaire.

En 2018, de janvier à décembre, 31 tonnes ont collecté dans les restaurants.

Une analyse comparative plus fine, sur la base de 4 composantes, montre une diminution du volume, 9063 kg soit 160 g/ rationnaire en 2017 (oct à déc) et 8108 kg soit 145 g en 2018 (oct à déc), soit une baisse de 955 kg.

Ces premières estimations sont encourageantes pour développer et renforcer les actions de lutte contre le gaspillage. La volonté de la Municipalité est d'étendre la collecte des bio-déchets en maternelle en 2019.

**Les accueils de loisirs poursuivront les partenariats locaux** avec la médiathèque, le théâtre (spectacle pour les enfants des accueils loisirs le 15 mai), les apiculteurs autour des ruches, une association de fabrication de pain bio, l'épicerie solidaire autour des marchés solidaires.

### d. Les échanges de savoirs

**Des échanges de savoirs seront renouvelés autour de menées d'activités** ainsi que de la rédaction de projets d'activités. **Des séances spécifiques seront proposées avec les espaces verts** afin de professionnaliser les animateurs en charge des ateliers jardinage qui se déploient sur les écoles et nécessitent une appropriation des équipes pour l'animation et l'entretien.

### 3. PÔLE J.A.S.C.

#### 1- CULTURE

La politique culturelle articule son action autour de 3 domaines prioritaires : ***formation, diffusion*** et ***création***. Cette politique est conduite essentiellement pour les Charentonnais à partir d'actions et de services conçus pour être au plus proche de leurs attentes et de leur curiosité. Une attention particulière est portée :

- **en direction du jeune public** afin de l'éveiller à la découverte et à l'appréhension de différents modes d'expression artistique
- **au renforcement des partenariats** entre services municipaux mais également avec les structures privées (associations, entreprises) afin d'élargir les publics touchés et croiser les pratiques des professionnels

#### ▪ **Bilan des actions 2018**

En 2018, les services culturels ont poursuivi leurs actions en direction du jeune public et développé des actions interservices. Dans le domaine de la ***formation***, les établissements d'enseignements artistiques : **Conservatoire et Atelier d'arts plastiques** s'ouvrent sur différentes esthétiques et de nouvelles disciplines. Ainsi le **Conservatoire** a ouvert une master-classe autour du Jazz proposée par des musiciens de la scène Jazz Française qui résident à Charenton, renforcé la filière voix avec le structuration du cursus et l'ouverture d'ateliers chant pour enfants et adolescents, et diversifié les propositions de contenu pour les Interventions en Milieu Scolaire.

L'**Atelier d'arts plastiques** a proposé un enseignement spécialisé et adapté aux avancées technologiques avec la création du cours de « Dessin numérique ». La qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs permet aux élèves qui le souhaitent de se préparer aux concours d'école d'art, ainsi 9 lauréats ont intégré en 2018 l'école de leur choix par concours. Enfin le Projet de découverte de la gravure a initié à la gravure 260 enfants de classe de CM1/CM2 durant 20 séances à raison de 4h/classe (40 heures de cours au total).



L'**Espace Art et Liberté** a développé ses animations (visites commentées, rencontres avec les artistes, concerts avec le conservatoire) et ateliers pédagogiques en direction des scolaires en vue de familiariser ce public à l'art et à la création contemporaine. Ainsi toutes les classes primaires de Charenton ont participé à deux ateliers d'une durée de 2 heures (« l'art d'en jouer » et « du paysage marin »). L'Espace Art et Liberté continue à voir croître la fréquentation des 5 expositions proposées sur l'année avec 15 765 entrées enregistrées, soit +4,7%.

**Les médiathèques** poursuivent et renforcent l'approche du livre et de la lecture plaisir auprès des plus jeunes en intervenant en crèche et en accueillant les classes de primaires. Les collégiens et les lycéens bénéficient de rencontres avec des auteurs tels que Pascal Bertho scénariste de BD et professeur de BD à l'Atelier d'arts plastiques.

Les médiathèques ont vu une hausse générale des prêts de + 11,89% générée vraisemblablement par la hausse du nombre de documents empruntables par adhérent. La consultation des supports numériques, service vidéo à la demande remporte l'adhésion du public tout comme les diverses actions culturelles (spectacles, rencontres avec des auteurs...) à destination d'un public de 0 à 99 ans qui font salle comble et comptent de 40 à 70 présents. A noter l'augmentation du nombre d'inscriptions + 6,97% (ce qui permet d'emprunter des documents) et de la fréquentation avec un nombre d'entrée qui croît de + 5,8%. Une attention particulière est à porter sur la Médiathèque de Bercy qui, malgré l'augmentation des prêts (+ 14,40%), accuse toutefois une baisse de fréquentation (- 6,76%).

**L'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages** continue à participer au concours de la BD scolaire du Festival d'Angoulême. Les élèves de 8 à 18 ans des classes de BD et de Manga témoignent ainsi de la qualité de l'enseignement artistique dispensé Charenton. Cette année 75 jeunes ont participé et 8 lauréats ont été récompensés : 1 Petit Fauve d'or et 7 Petits Fauves de bronze.



*Petit Fauve d'or*

Un panel d'œuvres d'élèves de chacun des cours a été exposé sur le parvis de l'hôtel de ville et durant tout l'été contribuant ainsi à faire connaître l'atelier. Les gravures de tous les scolaires accueillis dans le cadre du Projet de découverte de la gravure avec les classes de CM1/CM2 ont été exposées sur les cimaises de l'atelier dans le cadre de la Fête de l'Estantes (événement national).

**Animations, Expositions et Conférences** organisées (visites de l'hôtel de ville, le film « Le Dessous des cartes de Charenton », l'exposition sur les Lieux de Mémoire dans la ville dans le cadre de la dernière année du Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918, le Loto-Bingo du Patrimoine, la présentation des archives aux élèves de classe de CM2) participent à la formation à la citoyenneté de tous les publics.

La programmation de 6 spectacles jeunes publics en temps scolaire (3 pour les maternelles, 2 pour les élémentaires et 1 pour les centres de loisirs) initiée par le **Théâtre des 2 Rives** sur la saison 2017/2018 a permis à 50% des élèves de primaire de fréquenter le T2R et pour nombre d'entre eux découvrir l'art du spectacle.

Dans le domaine de la **diffusion**, le **Théâtre** a poursuivi la diffusion de spectacles pluridisciplinaires accessibles à toutes les typologies de public, habituées ou non à fréquenter les lieux de spectacle. La reconduction de la grille tarifaire a permis de poursuivre la fidélisation du public engagée ces dernières saisons. La diversification et le rajeunissement de la moyenne d'âge du spectateur se sont poursuivis permettant désormais une fréquentation transgénérationnelle acquise.

La programmation musicale du **Conservatoire** continue d'attirer un très nombreux public au T2R comme à la Chapelle de Conflans et permet aux élèves de se produire en public.

Le Conservatoire poursuit son rapprochement avec des conservatoires du Territoire PEMB, les élèves ont ainsi pu participer à 3 représentations du concert « Le cinéma donne le La » en partenariat avec le Conservatoire de Saint-Maur, « Piano Orchestra » en partenariat avec les conservatoires de Saint-Maur et de Saint-Maurice et 2 représentations à la Philharmonie de Paris.

**Les archives** poursuivent la valorisation du patrimoine dans le cadre notamment des Journées Européennes du Patrimoine. Les archives administratives font également l'objet d'une attention particulière, à la fois sur la gestion de la volumétrie « papier » (Petite enfance 45ml versés et 54ml éliminés, PADD 158,2ml éliminés), sur la réflexion de la mise en place de la GED et sur la montée en puissance du logiciel de traitement des archives.

#### **Chiffres clés (bilan 2017/2018) :**

- **Espace Art & Liberté** : 5 expositions, 15 765 visiteurs dont 5 500 jeunes publics ;
- **Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages** : 531 élèves dont 63% jeunes ; 116,5 heures de cours hebdomadaires
- **Le conservatoire** : 765 élèves dont 80 % de jeunes et près de 87% de Charentonnais ; 2000 enfants scolarisés sur la ville bénéficient des interventions Musicales en Milieu Scolaire, 40 enseignants et près d'une quarantaine de disciplines enseignées dont 20 pratiques collectives.
- **Le théâtre** : près de 5 500 spectateurs pour 23 spectacles, une hausse de 114% du nombre des abonnements et de 16,83% de spectateurs; 10 045 personnes accueillies entre mai et juin dans le cadre des mises à disposition du théâtre bénéficiant aux associations, écoles, services municipaux (jeunes, retraités...)
- **Les médiathèques** : 14% des charentonnais fréquentent les médiathèques grâce à une politique dynamique d'actions culturelles qui attirent de plus en plus de public pour exemple « les contes d'été » qui fêtaient leur 10 ans ont vu leur public doubler soit près de 400 spectateurs sur 4 séances.

## **➔ PERSPECTIVES 2019**

### **Médiathèques :**

Les principaux objectifs du service sont :

- Mise à jour des tutoriels pour l'utilisation des services du site et mise en ligne de courtes vidéos restituant les animations en vue de poursuivre l'augmentation du nombre de visionnages de l'offre numérique et globalement de la visite du portail;
- Le projet phare en 2019 sera « Education à l'image cinématographique » qui s'inscrit dans le prolongement du mois du film documentaire et propose la projection de 2 films dans le cadre de cycles thématiques tels que le tueur en série et la figure du monstre ;
- 2 nouvelles actions à destination des enfants sont programmées : ateliers à vocation philosophique et des tournois d'échecs ;
- Les animations à destination du public adulte que sont, les sciences, des livres, rencontres avec des scientifiques, les tournois d'échecs et le mois du film documentaire, seront reconduites avec pour objectif d'augmenter le niveau de fréquentation enregistré en 2018.



## Conservatoire :

Le conservatoire prévoit de poursuivre :

- la formalisation des textes cadres réglementaires : « règlement des études » phases de concertation autour du « Projet d'établissement » afin de conforter la mise en conformité de l'enseignement musical avec les textes cadres généralistes préconisés par le Ministère de la Culture.
- La structuration et le développement de certaines disciplines notamment de la MAO et de la filière voix
- La réflexion et la mise en œuvre d'ateliers de pratique en dehors du Conservatoire (Espace Jeunesse, Collège...) avec la Batucada

En matière de partenariat et projets transversaux :

- Nouveau partenariat avec le Pôle National de Danse Verticale pour le concert du NOC
- Valorisation des partenariats avec l'espace Art et Liberté, les médiathèques et les différentes sections de jumelages (notamment l'Italie).
- Mise en œuvre avec le Théâtre d'un projet « école du spectateur »
- Poursuite du partenariat avec l'Education Nationale et évaluation de la diversification des propositions d'interventions au sein des écoles
- Poursuite du partenariat avec certains conservatoires du territoire PEMB

Présent sur les événements importants de la Ville, le conservatoire entend orienter son action vers le soutien de rencontres artistiques originales, conjuguant ouverture pédagogique pour ses élèves, diversifications esthétiques pour le public (projet « Jazz à tous les étages » avec master-class d'un trio Charentonnais et concert, Master-class publiques liées aux instruments anciens ou rares : Luth, harpe... et master-classe autour du corps et du geste du musicien ainsi que l'invitation de chefs d'orchestres extérieurs à l'équipe pédagogique pour la direction du Nouvel Orchestre du Conservatoire....)

Le Conservatoire se restructure avec une réorganisation administrative et pédagogique afin de rendre plus fluides et efficaces ses différentes actions dans les domaines de la Formation, de l'Education Artistique et Culturelle, de l'Action Culture et de la Diffusion.

## Archives

### **Fin des opérations « Archives » et mise en place de nouveaux outils :**

- Finir les opérations entamées : collecte / versement / éliminations / tableaux de gestion / conditionnement / récolement.
- Prise en charge des Archives de la Culture (site Valmy), des Finances (sous-sol Sully), de l'Etat-Civil (sous-sol Sully), ainsi que DRH

### **Communication et valorisation patrimoniale :**

- JEP 2019 : reprise de la valorisation du Quartier du Centre / Ilot du Pont / Gravelle par une exposition et un livret, pour mémoire 2019 commémorera les 80 ans de l'entrée dans la Seconde Guerre Mondiale/
- Participation aux Nouveaux Arrivants.
- Expérimentation d'un rallye patrimoine dans la ville avec le service jeunesse
- Renouvellement de la participation à la « Semaine Bleue » avec des visites de l'hôtel de ville et/ou l'organisation du Bingo du Patrimoine

### **Dématérialisation :**

- Proposer des solutions pour la mise en place d'un silo d'Archivage numérique.
- Finir la réorganisation du réseau du CCAS.

## Arts plastiques

Les principaux chantiers projetés :

- Réflexion sur l'évolution à donner aux 6h de cours d'une discipline en vue du départ en retraite de l'enseignant en 2020
- Participation au concours de Bande dessinée du Festival d'Angoulême
- Poursuite de la coopération active avec l'ANEAT (Association nationale des écoles d'arts territoriales de pratiques amateurs)
- Participation à la manifestation sur le Développement durable avec l'exposition d'œuvres réalisées par les élèves de l'Atelier avec des matériaux de récupération
- Exposition de gravures sur le thème de la Paix réalisées par les élèves au musée NAGASAKI PEACE MUSEUM en juillet et août 2019.

## Espace Art & Liberté

- Poursuivre la diffusion artistique de qualité en proposant des expositions élargissant toujours plus les publics
- formation du jeune public : Celle-ci favorise une approche de l'art par l'observation, le questionnement et l'expérimentation. Tisser des liens plus étroits avec le service jeunesse
- Un espace d'exposition à faire évoluer : conçu comme une structure de musée, l'espace Art et Liberté a pour vocation de proposer une programmation de qualité et variée. (peinture, sculpture, photographie, installations vidéos...). Il convient pour se faire de veiller à l'entretien et à la modernisation du site avec par exemple une remise en peinture des cimaises, un remplacement des éclairages scénographiques.

## Théâtre

La programmation tout public poursuivra son ouverture à la découverte des spectacles pluridisciplinaires ainsi que les actions culturelles telles que les lectures qui participent à la fréquentation des scolaires du secondaire comme des publics plus éloignés de l'objet théâtral.

La programmation jeune public en temps scolaire continuera à s'appuyer sur les orientations pédagogiques du socle commun de connaissance de l'Education Nationale et du Projet Educatif Territorial. Enfin, le travail engagé auprès des élèves et des enseignants du secondaire (collèges, lycées) sera développé autour des spectacles accueillis en création et bénéficiera d'actions transversales avec les médiathèques.



L'année 2019 renforcera la recherche de partenariats notamment en direction des comités d'entreprises locaux et des associations du territoire. Le travail commun avec le service Communication de la Ville pour un relais régulier des informations et actualités de la programmation sera consolidé.

Par ailleurs et dans le cadre du projet de programmation Cinéma au théâtre, les conclusions de l'expert concernant les estimations financières du marché et de la fréquentation sont en cours de finalisation sur la base d'une exploitation minimale de la grande salle de 5 séances hebdomadaires dont 3 sur le week-end et sur une quarantaine de semaines par an.

Dans le domaine de la **création**, la ville poursuit son soutien auprès des artistes principalement charentonnais en aidant à la diffusion de leur production telle que la Compagnie Fleming Welt pour la création de son spectacle « Barbara, voilà combien de jours... » qui sera présenté en 2019 au T2R. La ville a fait l'acquisition du portait de T. Parker réalisé en briques de Lego par l'artiste charentonnais Briks et a pris place dans le hall du gymnase T. Parker.

## 2- JEUNESSE

### ■ Bilan des actions 2018

Avec sa 6<sup>ème</sup> année d'existence, le service municipal jeunesse s'est doté d'une Responsable en charge également du service Médiation-Prévention destiné aux jeunes majeurs.

Le service jeunesse conforte l'attractivité des accueils de loisirs pour les 11/17 ans, des divers séjours organisés pendant les vacances d'été et des ateliers socioculturels ouverts dès l'âge de 6 ans.

Il s'agit pour le service jeunesse d'élaborer des projets forts de valeurs pédagogiques et éducatives. Tout en développant des activités de loisirs et des pratiques artistiques, le service impulse auprès des jeunes des actions qui visent essentiellement à les responsabiliser et à favoriser leur participation aux activités peu attrayantes pour eux (souvent culturelles). Il contribue à les initier à la citoyenneté.

La formation BAFA qui permet entre autre de sensibiliser les futurs animateurs à la connaissance des enfants, des adolescents à l'organisation d'activités et à la mise en œuvre de projets a vu le nombre de ses candidats augmenter de 15,78%.

## → Perspectives 2019

Le service Municipal Jeunesse s'attellera tout particulièrement au développement des actions suivantes :

- Poursuite et renforcement du partenariat avec le secteur enfance à travers le projet passerelle visant à améliorer le service auprès des usagers et des familles
- Augmentation de la fréquentation de l'accueil périscolaire, des mercredis et des grandes vacances en menant des actions d'informations et en renforçant la communication auprès des collèges, des lycées ;
- Programmation d'activités/sorties éducatives et attrayantes les mercredis après-midi pour le public adolescent;
- Mise en œuvre d'actions transverses avec les services enfance, Médiation/prévention, le conservatoire, l'Espace Art et Liberté en vue d'attirer et de mixer les publics
- Promouvoir le studio d'enregistrement en proposant une nouvelle grille tarifaire
- Procéder aux nouvelles élections du conseil municipal des jeunes en augmentant le nombre de conseillers.

## 3- PREVENTION-MEDIATION

### ▪ Bilan 2018

L'année 2018 a été une année particulière pour ce service marqué par les départs simultanés de plusieurs agents conduisant avec la présence d'un seul agent, à la fermeture de l'accueil de la Verrière qui a rouvert en septembre 2018.

### Les actions de prévention

Le service a pu néanmoins initier 4 nouvelles actions de prévention et en reconduire 3 maintenant ainsi le même nombre d'actions que l'année précédente.

Actions de prévention	Public ciblé	Nombre de personne touchée
« sensibilisation au danger de la conduite sous l'emprise de l'alcool »	Jeunes majeurs, en emploi, formation ou étudiant	l'ensemble des bénéficiaires de la bourse au permis : 8 personnes
« les risques domestiques »	Élèves de Maternelles	4 classes
« les relations filles/garçons »	Élèves de 3 <sup>ème</sup> du collège La Cerisaie	7 classes
« le harcèlement et le cyber-harcèlement »	Élèves de 2 <sup>nde</sup> du lycée R. Schuman	8 classes
Sensibilisation Santé : -« prévention Sida : dépistage et information » -« les risques de l'exposition au soleil »	Tout public	65 personnes (35 et 30 personnes)
« lutte contre le gaspillage alimentaire » dans le cadre de la journée sur le Développement Durable	Tout public	40 personnes

**La médiation de rue** : recours à un prestataire pour l'expérimentation sur 6 mois d'une médiation dans l'espace urbain avec 2 jeunes médiateurs intervenants de 16h à 22h, trois fois par semaine.

Il est à noter que le public « Adolescents / Jeunes adultes » est celui qui est le plus représenté dans les activités des médiateurs sociaux, à hauteur de 41%.

La situation des regroupements sur l'espace public a occupé à 83% de l'activité terrain totale des médiateurs sociaux qui ont distingué les regroupements aux conduites inciviles et ceux supposés ou réels de délinquance (trafic).

### **La bourse au permis de conduire automobile**

En 2018, le dispositif « Bourse au permis de conduire automobile » a bénéficié à 7 jeunes dont 4 sont lauréats du code et en attente d'une date d'examen tandis que les 3 autres doivent passer leur code.



### **→ Perspectives pour 2019**

La particularité du service est d'adapter son intervention à partir des besoins identifiés sur la ville au début de chaque année scolaire. Les partenaires qui peuvent être associatifs, municipaux ou départementaux participent ainsi à l'élaboration des actions transversales du service.

#### **L'accompagnement social**

Les demandes sont réorientées vers le CCAS et la Direction de l'Emploi et de l'économie

#### **Les actions de prévention**

Les actions de prévention sont à destination principalement :

- Des mineurs (3 à 17 ans), organisées sur le temps scolaire et construites selon les attendus des équipes pédagogiques, les principales thématiques sont : le cyber-harcèlement, l'alcool, les drogues, le tabac (notamment problématique de la chicha), les violences sexistes....
- Les jeunes majeurs (18/25 ans) sortis du système scolaire, il s'agit de briser leurs représentations/préjugés, de discuter autour des conséquences des comportements déviant sur leur vie d'adulte et de les ramener vers des parcours d'insertion.

#### **La médiation de rue :**

Il est projeté de reconduire la mission de médiation sur l'espace urbain selon une configuration similaire mais en missionnant une partie du temps des médiateurs sur la Verrière en lien avec les animateurs. Il s'agit d'approfondir le travail de médiation auprès d'un public qui participe aux regroupements sur l'espace public avec des conduites inciviles.

#### **La bourse au permis**

Poursuite du dispositif apprécié avec une nouvelle auto-école prestataire suite à la consultation réalisée fin 2018 et la reconduction du nombre de 7 bénéficiaires

#### **Espace d'accueil collectif à redéfinir :**

Cet espace collectif ouvert au 18/25 ans est un lieu d'écoute, de discussion, d'accompagnement sur des projets qui aident le jeune à être autonome et citoyen. Plusieurs projets sont en cours de réflexion :

- Projet ruche : mise en œuvre de plusieurs actions interconnectées : sport et réflexion, nutrition et santé... avec des projections débats et ce afin d'impliquer les jeunes oisifs et/ou glissant sur le versant de la délinquance dans des dynamiques positives
- Projet sport et réflexion
- Projet éducation à la santé nutritionnelle

## 4- LE SPORT

### ▪ Bilan 2018

#### Complexe Télémaco Guoin et PDS

L'année 2018 a vu le maintien de l'activité du PDS mais la fermeture dès le mois de juin de la fosse de plongée. L'agent titulaire affecté à la fosse de plongée a souhaité passer à mi-temps et est mis à disposition du pôle des Solidarités dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance ».

S'agissant de la fermeture de la piscine, un accord a été conclu avec la ville de Maisons-Alfort afin que les scolaires de Charenton puissent passer leur « test national du savoir nager » à la piscine de Maisons-Alfort avec l'encadrement de nos MNS. Par ailleurs les MNS en qualité d'éducateurs sportifs ont été redéployés dans les équipements sportifs afin d'accompagner les professeurs des écoles lors des séances de sport ainsi que les animateurs dans le cadre des activités périscolaires.

#### Subvention aux associations sportives :

Les associations sportives ont vu la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'attribution des subventions à partir de l'application de critères dont la déclinaison avait été présentée aux présidents en 2016.

#### Chantiers divers d'entretien des équipements sportifs :

- Changement des protections murales et réfection des peintures de la salle d'arts martiaux située au sous-sol de l'école A. Briand
- Lancement du chantier de reconstruction des vestiaires du club house situés sur le stade Charentonneau
- Remplacement des tatamis, des protections murales et réfection des peintures et de l'éclairage dans la salle d'arts martiaux du complexe M. Herzog
- Remplacement de l'ensemble des luminaires par un système à led de la salle de tennis de table au gymnase Nelson Paillou

### ➔ Perspectives pour 2019

#### Complexe Télémaco Guoin et PDS :

La fermeture du PDS prévue alentour du mois de juin s'accompagnera d'un redéploiement sur de nouvelles missions voire d'autres services municipaux des 4 agents affectés par cette fermeture.

Les associations affectées par la fermeture de ce site se verront proposer de nouveaux sites et créneaux qui néanmoins ne pourront pas compenser entièrement les occupations actuelles.

#### Chantiers divers d'entretien des équipements sportifs :

- Finalisation et inauguration des nouveaux vestiaires, sanitaires et stockage du Club House situés sur le stade Charentonneau
- Projet de :
  - Remplacement de la moquette du praticable de gym au gymnase Nelson Paillou
  - Lancement opérationnel des travaux de rénovation du complexe Télémaco Guoin
  - Remplacement du revêtement de sol et réfection des murs de la salle omnisport du complexe Maurice Herzog
  - Aménagement d'un bureau dans les locaux de la direction des sports en vue de l'installation de la direction du pôle JASC

## 4. LA SECURITE

### ▪ Organisation et Missions

D'un point de vue général les missions de la police sont définies à l'article R 2212-2 du code des collectivités territoriales à savoir :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. »

La ville de Charenton dispose d'un service de police municipale dont les effectifs sont actuellement en cours de renforcement. Dans un contexte où les collectivités ont un rôle majeur en matière de tranquillité et sécurité publiques, la Municipalité de Charenton veille à conforter ce secteur pour atteindre le niveau théorique des effectifs à savoir 21 agents de police municipale et 10 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Les missions du service découlent naturellement des compétences du maire qui veille au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.

Tout d'abord, elles sont axées sur le respect des règles de circulation et de stationnement sur la voie publique. En raison de sa proximité avec Paris et des nombreux salariés qui viennent quotidiennement travailler à Charenton, les effectifs de la police municipale sont engagés quotidiennement dans la lutte contre les comportements peu respectueux du code de la route, générant un danger pour les usagers et des difficultés de circulation. Elle veille également au respect des règles de stationnement et à l'acquittement des redevances autorisant les conducteurs à se garer.

D'autre part, elle est aussi très sollicitée pour d'autres missions liées au respect des règles d'occupation du domaine public (déménagement ...) et de diffusion de musique amplifiée, à la sécurisation de manifestations organisées par la ville ou ses partenaires, à la régulation de la circulation et du stationnement lors d'évènements divers, à la sécurisation des abords des écoles, etc.

Enfin, la police municipale gère le réseau de caméras de vidéo protection et un de ses agents assure la coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui a été réactivé en 2017.

### ▪ Bilan 2018

Dans le but de satisfaire à ses obligations, le service de la police municipale a amélioré au cours de l'année 2018 son organisation et s'appuie sur trois unités distinctes qui travaillent en parfaite synergie :

- Les unités de policiers municipaux
- L'unité des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Le Centre de Supervision Urbain (CSU)

Elle a pu ainsi s'adapter à des évolutions majeures qui se sont concrétisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- En janvier 2018 : La dépenalisation du stationnement au niveau national et le déploiement des Forfaits de Post Stationnement sur le plan local.
- En avril 2018 : la mise en place du stationnement payant pour les deux roues motorisés. Charenton et Vincennes sont les deux seules communes de France à s'être engagées dans cette démarche.

Comme de nombreuses villes de France, Charenton a connu en 2018 des épisodes de tensions urbaines liées à des rixes entre des jeunes Charentonnais et des villes voisines.

Pour endiguer ces phénomènes épisodiques, les policiers nationaux et municipaux ont fait preuve d'une parfaite coordination dans le cadre de leurs interventions pour faire cesser les débordements et les éventuels affrontements.

Pour assurer une coordination des acteurs locaux concernés en lien avec la police municipale, les membres du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ont été réunis à plusieurs reprises en mairie dans le cadre d'une réunion de la cellule de crise de cette instance.

Monsieur le Maire a rappelé avoir pris l'initiative de convoquer plusieurs mineurs identifiés en présence de leurs parents sur la base de l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales et de la loi du 5 mars 2007 qui permettent un rappel à l'ordre.

En parallèle, les médiateurs de rue de l'association « Optima » avec laquelle travaille la ville, depuis l'été 2018, ont été mobilisés, à titre préventif, sur les secteurs sensibles et ont eu des réunions de travail avec la police municipale.

Le bilan de cette mobilisation a fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière du CLSPD du 7 novembre 2018 dont l'organisation a été menée par le membre de la police municipale en charge du suivi de cette instance.

La collectivité a poursuivi le déploiement d'une stratégie locale autour de deux axes forts, la sécurité publique et la proximité. La sécurité publique se traduit par une coopération pleine et entière avec les forces de sécurité étatique ainsi qu'avec les partenaires en charge des transports publics. Cette coopération se voit formaliser à travers des conventions :

- Une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale
- Une convention tripartite entre la police municipale, la police nationale et la RATP délibéré en conseil Municipal en 2018.

De nombreuses opérations conjointes ont été diligentées avec pour objectifs la mobilisation de tous les acteurs locaux dans la lutte contre l'insécurité, les vols et trafics en tout genre ainsi que la prévention de tout acte d'incivilité.

La police municipale ainsi que les ASVP entretiennent des liens étroits avec le tissu commerçant charentonnais, les associations, bailleurs privés et publics et les partenaires institutionnels par des prises de contact quotidiennes et mettent en place une relation de confiance ayant pour objectif un échange d'information.

Les missions des ASVP se sont diversifiées et intensifiées plus particulièrement dans la lutte contre l'insalubrité (dépôts de déchets sur la voie publique, respect des jours de sortie des containers, affichage sauvage). La dépenalisation du stationnement et les opérations de contrôle et de sensibilisation ont eu pour résultat un meilleur respect des règles du stationnement et une augmentation des abonnements aux divers dispositifs permettant de se garer facilement. L'utilisation du véhicule de lecture automatisée des plaques d'immatriculation a permis d'identifier finement les variations du taux de paiement des usagers en fonction des périodes et des secteurs de la ville.

Le CSU – PC Radio a connu cette année une remise à niveau ainsi qu'une modification de son fonctionnement. Le nouveau matériel mis en œuvre permet une plus grande interactivité entre l'opérateur vidéo et le mur d'écran. L'ergonomie des postes de travail a été revue afin d'offrir plus de confort aux opérateurs. Des écrans incurvés ont été déployés permettant une vision périmétrique plus fluide et plus confortable. Des travaux sont toujours en cours pour rendre plus opérationnel l'outil vidéo.

Les modalités de présence des agents en charge du CSU ont été adaptées pour la mettre en cohérence avec la réalité des besoins notamment pour permettre davantage d'assistance aux équipages sur le terrain (support radio, prise en compte et rédaction des mains courantes).

Le déploiement du réseau de vidéo protection s'est poursuivi de façon active et 85 caméras couvrent désormais la ville.

## → Perspectives 2019

### **Police municipale :**

- La nouvelle organisation du service de police municipale étant maintenant en cours de mise en œuvre, le recrutement des deux derniers policiers permettant d'atteindre le nombre de 21 agents PM sera lancé,
- La modernisation de l'armement, passage du révolver Manhurin 38 Spécial au Pistolet semi-automatique Glock 17 et la formation des agents continuent. A ce jour 4 agents ont suivi la formation de transition d'arme et ont réussi les tests d'habilitation,
- Stabiliser les effectifs de la brigade de soirée avec l'arrivée des nouvelles recrues de cette unité,
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale et RATP,
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche,

- Venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses,
- Intensifier la lutte contre les cambriolages,
- Proposer les actions de communication sur l'opération tranquillité vacances afin de développer ce service,
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (Permis piétons, action de sensibilisation et de répression au moment des entrées et sorties d'école),
- Continuer les actions et projets dans le cadre du CLSPD que ce soit dans sa version plénière ou restreinte,
- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques).

#### **ASVP Stationnement :**

- Stabiliser les effectifs avec des sélections rigoureuses, des accompagnements en termes de formation et la mise en place d'un tutorat,
- Continuer les actions pour lutter contre les dérives des administrés en termes d'insalubrité,
- Maintenir les activités de contrôle du stationnement payant et gênant.

#### **CSU – PC Radio :**

- Renforcer et développer de manière raisonnée le parc de caméras,
- Renouveler le parc des caméras,
- Recrutement et formation des nouveaux opérateurs vidéo (2 recrutements en cours de finalisation),
- Mise en place des nouveaux roulements tels que décrits dans le projet d'organisation,
- Mise en place de procédures davantage formalisées s'agissant des communications radio et téléphoniques,
- Finaliser la rénovation du CSU.

#### **CLSPD :**

- Pérenniser les actions en cours et notamment le partenariat avec les bailleurs,
- Poursuivre le partenariat avec la ville d'Alfortville et le service médiation afin de prévenir les éventuelles rixes,
- Mettre en place des actions concertées avec les services médiation – prévention sur des thématiques précises (Radicalisation, harcèlement au sein des établissements scolaires, les dangers de l'internet etc.).

## 5. PÔLE RESSOURCES

### 1- Vie Associative

#### ▪ L'année 2018

##### Rappel des missions

Le service Vie associative assure une mission d'aide et d'accompagnement aux associations charentonnaises ou ayant des activités sur la ville, dans différents domaines, juridique, administratif et financier.

Il soutient les associations dans leur fonctionnement et leurs projets et les oriente vers les services municipaux concernés. Il vient faciliter leurs démarches. Près de 200 associations tous secteurs confondus, œuvrent sur le territoire de Charenton.

Il apporte son aide à la création d'associations, dont le rythme est soutenu.

Le service constitue un guichet unique pour toutes les demandes associatives.

##### Critérisation des subventions

Le Service de la Vie Associative a participé en 2017 à la mise en place d'un nouveau dispositif d'attribution des subventions. Ce dispositif qui repose sur des critères spécifiques avait pour objectif de permettre une plus grande transparence de l'aide accordée aux associations. **Il a été mis en application en 2018.**

##### Conventionnement des associations

Dans le cadre des conventions d'objectifs les associations sont dans l'obligation de transmettre trimestriellement à la ville un plan de trésorerie élaboré chaque année de janvier à décembre ; le suivi et le contrôle sont assurés par le service.

##### Manifestations

Depuis de nombreuses années, le service anime des conférences et formations destinées aux associations en fonction de leurs besoins. Cette année une conférence a été organisée avec un partenaire local.

Il a assuré comme les années passées, l'organisation du Forum des associations, le dîner des dirigeants associatifs, la remise des Palmes du Bénévolat et a participé à l'organisation des manifestations du jumelage.

Il a également apporté son soutien à l'organisation du Téléthon.

### → Perspectives 2019

##### Subventions et Conventionnement des associations

L'enveloppe des subventions sera à l'identique de 2018. Il est envisagé une extension du conventionnement appliqué aux associations percevant une subvention d'un montant de 23 000 € à d'autres associations, en tenant compte des avantages en nature accordés et des subventions scolaires et périscolaires.

##### Subventions européennes

Les associations telles que le Comité de Jumelage ou les associations patriotiques, qui souhaiteront proposer des actions entrant dans le cadre du programme « L'Europe pour les Citoyens » pourront sous certaines conditions se voir attribuer des subventions européennes.

Dans cette perspective un compte a déjà été créé sur le site de la Commission Européenne.

Le service viendra soutenir ces associations dans leurs démarches.

##### Manifestations

Les manifestations organisées les années précédentes seront reconduites. Le service prendra en charge l'organisation du dîner des présidents et des Palmes du Bénévolat lors d'une même soirée, ainsi que du Téléthon en lien avec les services municipaux et les associations concernées. Il assurera comme les années précédentes l'organisation du Forum

## 2- Direction des Systèmes d'Informations

### ▪ L'année 2018

#### Le RGPD

L'année 2018 aura été marquée par la mise en application du Règlement Général de Protection des Données avec la nomination d'un DPO (Délégué à la protection des Données) pour conseiller et recommander les services dans leur mise en conformité.

#### Les applications Métiers

- Mise en production du logiciel ELISE pour le traitement du courrier,
- Migration du logiciel d'urbanisme UrbaPro vers Oxalis en vue de la dématérialisation des dossiers,
- Mise à jour majeure du logiciel d'Etat-Civil MELODIE avec indexation des actes pour l'adhésion à COMEDEC (COMMunication Electronique des Données de l'Etat Civil),
- Mise à jour du logiciel ADAGIO (listes électorales) afin de répondre à la nouvelle réforme du REU (Répertoire Electorale Unique),
- Mise en place des démarches individuelles sur le portail citoyen (décès, naissances, mariages et recensement citoyens),
- Mise en place d'une plateforme CRM mutualisée (La gestion de la relation client -GRC, ou gestion des relations avec les clients, en anglais **customer relationship management -CRM**), pour la Dir. de l'Economie et Emploi et la gestion des campagnes de communication pour les directions,
- Mise à jour du logiciel KELIO (gestion du temps de travail des agents) et réintégration du serveur vers Charenton,
- Mise en place d'un connecteur entre la plateforme de l'Etat Chorus Pro (réception des factures dématérialisées sur le portail Chorus Pro) et le logiciel de Finances CIRIL.
- Mise en place du portail web "Mes liens " pour centraliser et faciliter l'accès aux applications métiers,

#### Les infrastructures

- Migration de la téléphonie vers une solution tout IP, près de 100 postes ont été déployés,
- Plus de 40 PC ont été renouvelés sur le parc,
- Renouvellement des matériels du Centre de Supervision Urbain (écrans, serveurs, baie de stockage etc.),
- Plusieurs raccordements fibres optiques ont mis en place dont celui l'école Anatole France,
- Equipement de l'école Anatole France (PC, imprimantes, réseau, téléphonie, classe mobile)

### ➔ Perspectives 2019

Les principaux chantiers à venir devraient porter sur :

- *La mise en place d'une plateforme collaborative Gestion Electronique de Documents et Intranet,*
- *La mise en place d'un parapeur électronique,*
- *La mise en place d'une plateforme pour la gestion de la taxe de séjour,*
- *La mise en place des saisines par voie électronique pour l'urbanisme,*
- *La mise en place des moyens techniques pour le télétravail,*
- *La dématérialisation des procédures internes,*
- *Le renouvellement du parc informatique et téléphonique.*

## **3- Direction des Ressources Humaines**

### **▪ L'année 2018**

L'activité de la Direction des Ressources Humaines en 2018, au-delà de ses missions régaliennes, a été riche et marquée par de nombreux projets menés à bien.

#### **Les élections professionnelles**

Les élections professionnelles se sont déroulées le jeudi 6 décembre 2018 et concernaient le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et la création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP), deux instances représentatives des agents placées auprès du CIG.

Les élections professionnelles concernaient également le renouvellement de notre Comité Technique interne. La DRH a assuré l'organisation du scrutin ainsi que la tenue du bureau de vote. Sur 674 électeurs inscrits 352 agents ont pu exprimer leur vote.

#### **La refonte de l'entretien professionnel**

L'entretien professionnel a été mis en place à Charenton, avec l'abandon de la note chiffrée, en 2012. Les outils qui avaient été créés à cet effet, compte-rendu d'entretien, fiches d'évaluation, après 6 années d'utilisation et de nombreuses réformes statutaires, appelaient une évolution pour s'adapter aux nouvelles modalités d'exercice et de reconnaissance de l'activité des fonctionnaires et contractuels de droit public.

Les travaux se sont organisés pour atteindre les objectifs suivants :

- Refonte de la maquette du compte-rendu d'entretien professionnel
- Réduction du nombre d'outils
- Possibilité de dématérialisation de la maquette du compte-rendu

#### **Le télétravail**

Le télétravail désigne la forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions, qui pourraient être exercées dans les locaux de l'employeur, le sont dans un autre lieu, de manière régulière et volontaire, en recourant aux technologies de l'information et de la communication.

Les enjeux d'un tel dispositif sont nombreux, tant pour la collectivité (modernisation de l'organisation du travail, réduction de l'absentéisme, valorisation de la collectivité, valorisation des agents) que pour les agents (meilleure équilibre vie privée/vie professionnelle, diminution de la contrainte liée aux transports, meilleure capacité de travail, reconnaissance de l'agent).

#### **Le bien-être au travail**

La ville de Charenton affiche une politique volontaire en matière de Qualité de vie et santé au travail.

L'activité du service s'inscrit dans un accompagnement en proximité des agents, avec la volonté d'œuvrer en transversalité ; elle appréhende la problématique dans sa globalité en associant l'ensemble des acteurs.

L'activité 2018 affirme cette méthodologie avec :

- la création de deux réseaux, l'un d'assistants de prévention, l'autre de référents en prévention,
- de nouveaux accompagnements au retour des personnes en congés de longue maladie.
- le développement d'actions transversales destinées à prévenir les risques psycho sociaux (groupes de travail communication, relation au travail et organisation,).

### **➔ Perspectives 2019**

L'année 2019 sera, dans la continuité des exercices précédents, également riche et marquée par de nombreux projets.

#### **Une organisation efficiente**

Trois nouveaux collaborateurs vont rejoindre l'équipe en place en remplacement d'agents partis (1 retraite, 1 fin de contrat et 1 mobilité interne). Ces mouvements sont l'occasion de revoir l'organisation de l'ensemble de la Direction et en particulier celle du secteur emploi/compétences. L'accent sera mis sur les missions de recrutement et d'accompagnement à la mobilité.

Par ailleurs, nous poursuivrons la professionnalisation de nos actions à travers l'intégration de certains éléments de paie au secteur de la Gestion de carrière et la formalisation de nos processus.

### **Mise en place du RIFSEEP**

La mise en place du nouveau régime indemnitaire sera le projet essentiel de l'année 2019. Il s'agit d'un nouveau régime indemnitaire qui va se substituer progressivement aux régimes indemnitaires actuellement en application dans la collectivité. Il a vocation à remplacer les primes existantes, selon les grades, métiers, fonctions, responsabilités, sujétions et la manière de servir de chaque agent.

L'objectif est l'entrée en vigueur du nouveau dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Formation management des encadrants**

Cette année une formation en management sera initiée en « intra » pour que chaque encadrant de la collectivité puisse disposer des compétences et outils nécessaires à l'encadrement. Cette formation se déroulera en trois temps. Le point d'entrée de ce parcours se fera sur le thème de l'entretien professionnel. Dans un deuxième temps, il sera poursuivi sur le thème de l'animation d'équipe au quotidien. Un troisième temps sera programmé, sur des stages spécifiques pour accompagner les encadrants et les doter des connaissances générales du manager.

Ce travail pluriannuel sera l'occasion de s'interroger sur notre politique managériale. Il a donc vocation à être poursuivi par l'engagement d'une réflexion sur la création d'une charte des valeurs du manager à Charenton.

### **Réflexion relative à la participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents**

Depuis 2011 la loi permet à chaque employeur territorial de participer à la mutuelle santé et/ou à la prévoyance-maintien de salaire de ses agents, selon deux dispositifs possibles : la labellisation (l'employeur contribue sur un contrat souscrit librement par l'agent au sein des offres labellisées par des organismes agréés) ou la convention de participation (l'employeur contribue à un contrat négocié auprès des opérateurs via une convention de participation souscrite après mise en concurrence).

Cette année 2019 sera l'occasion de s'interroger sur le choix de la labellisation opéré par la collectivité en 2013, dans un souci de participer au mieux à la complémentaire santé des agents.

### **Le bien-être au travail**

L'année 2019 verra le développement ou la poursuite des activités annoncées avec notamment :

- la mise en œuvre de préconisations pour la prévention de RPS,
- le soutien aux actions transversales, la mise au point de plans de prévention destinées à la sécurité des co-activités avec entreprises extérieures,
- la rédaction de nouveau marché pour la fourniture d'EPI et vêtements de travail,
- la révision du règlement de santé sécurité au travail,
- la professionnalisation des Assistants de prévention.

## **4- Direction de la Commande Publique**

La Direction de la Commande Publique a pour mission de gérer les marchés de la Ville de Charenton-le-Pont. Elle a pour rôle principal, d'une part la passation des marchés publics dans le respect des règles de la commande publique tant nationales qu'euro-péennes, et d'autre part une assistance juridique auprès des autres services et des élus de la Ville. Afin d'illustrer l'activité de la Direction en 2018, le nombre de procédures suivies était au nombre de 25.

Pour la Commande publique, 2018 aura été surtout marquée par une échéance dans la dématérialisation de la passation des marchés publics. Ainsi, depuis le 1er octobre 2018, les échanges entre la Ville et les entreprises sont dématérialisés par le biais de la plateforme de dématérialisation et ce à tous les niveaux de la procédure : la mise à disposition des documents de consultation, la réception des offres, les questions/réponses, mais également la notification des décisions (lettre de rejet par exemple).

Enfin, en 2019, le grand chantier de la Direction de la Commande Publique sera de s'approprier le code de la commande publique qui regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique et ce avant le 1er avril 2019, date de son entrée en vigueur. Ce code comprend 1747 articles et intègre outre l'ordonnance et le décret relatifs aux marchés publics et les textes en matière de concessions, de nombreuses dispositions notamment celles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à des rapports avec la maîtrise privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement.

# 6. AMENAGEMENT

## 1. Urbanisme-Etudes et Faisabilités : les opérations stratégiques

### a. Charenton-Bercy



#### **Bilan 2018**

Un Contrat d'Intérêt National (CIN) a été signé le 24 novembre 2016 entre l'Etat, la Ville, les acteurs publics et privés présents sur le quartier de Bercy, Grand Paris Aménagement et l'EPT.

Ce dernier réaffirme les enjeux d'aménagement du secteur Charenton-Bercy :

- Partage et acceptation des contraintes en vue de la définition d'un périmètre opérationnel
- Définition d'une programmation
- Détermination des actions à conduire
- Détermination d'un phasage de ces actions

En 2017, la Ville s'est inscrit dans la démarche d'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » initié par la Métropole du Grand Paris. Un jury s'est tenu en février 2018 pour désigner le lauréat UrbanEra, une entité du groupe Bouygues Immobilier.

A partir de février 2018, le projet d'aménagement et de renouvellement urbain du secteur de « Bercy » à Charenton est entré dans sa phase active.

Grand Paris Aménagement, à l'issue de sa prise d'initiative en mars 2018, s'est constitué aménageur de cette opération. Une réunion publique de présentation du projet et du lauréat s'est tenue le 12 mars 2018 et a réuni un large public de 450 personnes.

Le projet porte sur un périmètre de près 12 hectares et la création potentiellement de **360 000m<sup>2</sup>** de surface de plancher. L'objectif de la municipalité de Charenton-le-Pont est de favoriser le développement d'activités économiques diversifiées et l'implantation d'équipements publics. **15 000** nouveaux salariés devraient y être accueillis. De plus, une production de **1000** logements y est envisagée à l'horizon 2025-30. Le quartier compte plus de **3000** habitants actuellement.

Le projet Bercy Charenton sera axé sur les innovations et l'ambition environnementale. Le quartier sera exemplaire en termes de **développement durable**, en particulier sur les bâtiments et les espaces publics. L'opération développera de nombreuses thématiques environnementales : la gestion des ressources, les mobilités douces, la végétalisation du quartier, la conception bioclimatique, le bilan carbone, la conception d'un éco-quartier...

La **concertation** réglementaire a également été ouverte :

- Désignation par Grand Paris Aménagement d'une agence de concertation,
- Réunion d'un forum du projet le 13 décembre réunissant plus de 150 personnes,
- Organisation de balades urbaines en novembre 2018 réunissant plus de 120 personnes,

En 2018, les études préalables à la création de la ZAC ont été initiées par Grand Paris Aménagement : en particulier, la désignation de l'urbaniste en chef de l'opération, les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage en charge des études d'impact, faune-flore...

Un comité de pilotage conjoint au Contrat d'Intérêt National et à l'opération d'aménagement s'est tenu en juin 2018 afin de réunir l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par le projet, sous la présidence du Préfet du Val-de-Marne et du Maire.

Enfin, l'année 2018 a été marquée par les rencontres avec les partenaires institutionnels pouvant agir sur les questions de mobilités, transport, protections phoniques.

## → Perspectives 2019



- Organisation d'ateliers scolaires avec différentes tranches d'âges : écoles élémentaires, collège, lycée,
- 2<sup>ème</sup> forum du projet en avril 2019,
- Organisation d'ateliers thématiques,
- Constitution du comité citoyen,
- Poursuite des études techniques : étude d'impact, mobilités, finalisation du Plan Général d'Aménagement...,
- Approbation du dossier de création de ZAC,

## b. Opération de l'Ilot du Pont

### Bilan 2018

Projet



En octobre 2013, la Ville a acquis par voie de préemption l'immeuble situé 1-3 rue du Pont dans le but d'y réaliser une opération d'aménagement répondant aux objectifs de :

- Requalification de l'entrée de ville, notamment la rue de Paris dans sa partie semi-piétonne,
- Traitement des problèmes d'insalubrité sur les immeubles du quartier du Pont,
- Création d'une mixité résidentielle à l'échelle du quartier par la réalisation de nouveaux logements,
- Relance de l'attractivité commerciale en lien avec la rue semi-piétonne.

L'opérateur social, Immobilière 3F, a été retenu pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le programme porte sur la construction de 94 logements dont 52 intermédiaires financés en PLI et 42 sociaux répondant aux critères des lois SRU-Duflot ainsi que des surfaces en RDC à vocation commerciale.

La 1<sup>ère</sup> tranche a été livrée fin 2018, et les premiers locataires ont pu prendre possession de leurs logements.

### → Perspectives 2019

La 2<sup>ème</sup> tranche a commencé, la fin du chantier est prévue courant 2020.

#### Chiffres clés :

- 42 logements sociaux dont 12 PLS, 17 PLUS, 13 PLAI
- 52 PLI (intermédiaires)
- Sur 94 logements, le nombre de réservations totales pour la Ville est de 40 répartis comme suit :
  - ✓ 19 logements en contrepartie de la garantie d'emprunt avec une répartition mixte demandée par la Ville (3 PLAI- 3 PLUS-3 PLS/10 LLI) et restant encore à confirmer par le bailleur
  - ✓ 9 logements au titre de la subvention pour surcharge foncière initiale (2 PLAI-2PLUS-5 LLI)
  - ✓ 10 logements LLI au titre de la demande de subvention complémentaire pour surcharge foncière
- Subventions pour surcharge foncière : 900 000 € + 500 000 €

## c. Intervention sur le parc de logements privés

Dans la poursuite de l'OPAH Vieux Bourg, il est prévu la réalisation d'une étude préalable pour une nouvelle intervention sur le parc privé. Cette étude devra identifier les principales problématiques techniques ou sociales sur le patrimoine privé, en mettant l'accent sur le **volet thermique**, et ce afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Une consultation a été lancée par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois, l'analyse des offres est en cours.

## d. La réhabilitation de la piscine

### **Bilan 2018**

En 2015, des études techniques ont été réalisées en vue de faire un diagnostic technique du bâtiment de 1965 (recherche des désordres structurels, fuites...). Des travaux de mises aux normes et de réhabilitation sont à prévoir.

Dans ce cadre, une mission de commercialité et pré-programmation a également été menée par le service afin de chiffrer le coût d'une restructuration en vue de la transformation en centre aquatique permettant d'étendre l'accès au grand public.

Après les études de programmation, l'année 2018 a été consacrée à la passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation totale de la piscine avec pour objectif la mise aux normes de l'établissement, la résolution des carences techniques et fonctionnelles, la réduction des consommations en fluides.

## **2. Hygiène santé de l'Environnement urbain**

### **Santé environnementale**

- Poursuite de la mise en place de carnets sanitaires sur l'ensemble des sites et de l'accompagnement des responsables de sites sensibles (piscine, gymnase Nelson Paillou, RPA, Multi-accueil Bordeaux...) pour prévenir les risques de légionellose, analyses,
- Prévention des risques liés aux nuisibles (rats, moustique-tigre, frelon asiatique, guêpes, punaises de lit...).

### **Habitat-risques majeurs**

- Gestion de l'insalubrité, périls, logements indécents,
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,
- Gestion des situations de risques majeurs : canicule, grand froid, inondation...,
- Poursuite du travail collaboratif avec l'Education Nationale pour la rédaction de leur PPMS (Plan de Prévention et Mise en Sureté) et de leur exercice d'évacuation,
- Gestion du parc défibrillateurs (17 appareils).

### **Quelques chiffres**

- Une centaine de visites sur le parc privé et bâtiments communaux,
- 35 commissions de sécurité.

## **3. Action de Développement Economique**

### **▪ Bilan 2018**

#### **Economie et entreprises**

Le nombre d'adhérents du Club Gravelle Entreprises a augmenté de 34,5% passant de 75 adhérents à 115 dont 57% d'entreprises charentonnaises avec une diversification de l'implantation des entreprises. Il continue également d'organiser des Matinales (au nombre de 10) et Afterworks (au nombre de 9) et des séances plénières (au nombre de 2), permettant aux membres d'améliorer leur mise en réseau.

Une brochure spécifique sur l'attractivité de la ville a été conçue, pour permettre la mise en valeur du tissu économique et touristique local.

#### **Dynamique Territoriale / AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE**

Le partenariat co-construit entre le lycée Robert Schuman, le club d'entreprises et les deux villes de Charenton et de Saint Maurice s'est poursuivi avec une nouvelle édition du programme « Quand Elèves et Entreprises se rencontrent ou Q2ER » dont la thématique de l'année a porté sur « le réseau, un outil pour quoi faire ? »

Le Salon *Booste ta Réussite* organisé le 3 février 2018 au Pavillon Baltard destiné aux jeunes ambitieux et porté par l'association *la réussite pour tous* a été intégré en tant que séquence à part entière dans le programme Q2ER à destination des jeunes de seconde.

Les deux villes de Charenton et de Saint Maurice ont soutenu financièrement cette initiative et participé activement à l'évènement partenarial qui s'est déroulé en juin 2018 au Novotel de Charenton afin de fédérer d'autres partenaires autour de cette action.

Par ailleurs, le programme « Quand élèves et entreprises se rencontrent » a été distingué par la fondation du bien commun puisque la ville de Charenton a été primée dans la catégorie « Territoire de confiance » à l'Assemblée Nationale le 1 octobre 2018.

Le club est dans une dynamique Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui le pousse à se rapprocher des grandes entreprises dans ce sens.

Il est à noter que l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois est dorénavant partie prenante à la dynamique en cours depuis le transfert de la compétence « Aménagement et Développement économique social et culturel ».

### Commerces

Le soutien aux commerces de proximité a été marqué par la réalisation d'une étude d'attractivité qui a débuté en 2017 et qui a permis de donner lieu à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions allant dans le sens d'une nouvelle dynamique commerciale locale s'appuyant sur les leviers d'attractivité de la ville.

Aussi, sur la base de cette étude et d'un questionnaire sur les attentes de la population et des usagers du commerce, 4 leviers prioritaires ont été identifiés : fédérer, promouvoir, solliciter les partenaires, agir sur l'espace public. Les principales actions en ressortant sont les suivantes :

- **Fédérer :**
  - En incitant les commerçants à se constituer autour d'une association (dans un souci de fluidité de l'information et des relations entre la Ville et les commerçants)
  - En déployant une action fédérante sur plusieurs quartiers, permettant aux usagers de fréquenter de nouveaux commerces pour renforcer l'attractivité locale et enrayer la concurrence des villes avoisinantes et d'Internet.
- **Promouvoir :**
  - En qualifiant et diffusant l'identité charentonnaise, à travers notamment la publication d'une brochure dédiée à l'attractivité économique et touristique
  - En incitant les Charentonnais à se déplacer dans toutes les polarités commerciales de la ville (création de parcours d'intérêt...)
  - En valorisant les activités économiques de la ville à travers différents supports de communication
- **Solliciter des partenaires**
  - En recherchant l'appui des partenaires et institutionnels impliqués dans les secteurs de l'économie et du commerce (franchises, agents immobiliers, chambres consulaires...)
  - En essayant de mailler le réseau d'acteurs pour anticiper et mieux appréhender les mutations commerciales
  - Se laisser la possibilité d'actionner le droit de préemption commercial dans un objectif de diversité
- **Agir sur l'espace public**
  - En facilitant l'accès aux pôles commerciaux
    - Réflexion sur le stationnement
    - Embellissement de l'espace public (matériaux, éclairage, jardinières...)
  - En signalant les pôles commerciaux de manière plus adaptée
    - Renforcement de la signalétique (panneaux, flèches directionnelles...)
  - En encourageant la déambulation dans certains quartiers à potentiel
    - Redynamiser la polarité commerciale du quai des Carrières et recréer des cheminements vers le centre-ville
    - Réaménagement de l'entrée de ville de l'îlot du Pont (opération de 94 nouveaux logements avec RDC commerciaux),
    - Recréer de l'attractivité dans la rue de Paris semi-piétonne (permis de construire du 21 rue de Paris comprenant des logements et un restaurant)

En 2018, les efforts fournis ont accompagné l'implantation de nouveaux commerces ou de nouveaux gérants, apportant de la diversité ou un nouveau dynamisme aux activités locales.

Pendant les Journées du Patrimoine, un évènement spécifique s'est déroulé sous la Halle du marché en soirée, permettant l'accueil de plus de 150 personnes autour de la gastronomie locale, dans une ambiance festive et musicale.

Enfin, la quatrième édition du « concours de vitrines » s'est déroulée avec la participation active des chambres consulaires (CCI et CMA), pour récompenser l'implication des commerçants investis dans cette démarche et encourager l'attractivité commerciale locale.

### Emploi

- 482 personnes se sont inscrites sur les deux sites de Charenton et Saint-Maurice et ont bénéficié d'un accompagnement « sur mesure » dont 90 jeunes de moins de 25 ans
- La nouvelle formule mise en place pour les ateliers pour lutter contre la fracture numérique a été appréciée et présente un résultat qualitatif plus efficace pour les stagiaires : Gain en autonomie et en confiance en soi de manière générale, amélioration des liens sociaux ... (13 stagiaires formés sur l'année sur 3 modules de 2 jours représentant 3 niveaux d'apprentissage.)
- Une trentaine de personnes a également assisté aux ateliers de préparation aux entretiens d'embauche qui ont été organisés également pour les professeurs du lycée Robert Schuman dans le cadre du programme partenarial avec le lycée et le club d'entreprise « Quand élèves et entreprises se rencontrent »
- 8 postes informatiques sont en libre accès totalisant 2790 passages
- Actions spécifiques conjointes avec les acteurs locaux de la solidarité et du secteur social et prévention pour lever les freins à l'emploi pour certains publics (notamment pour les jeunes)
- Poursuite de l'expérience pilote avec L'atelier Emploi Klesia qui fait partie du groupe AGIRC ARCCO et premier résultat positif avec des demandeurs d'emploi de longue durée.

### → Perspectives 2019

En 2019, les actions de promotion du commerce de proximité se poursuivront. Il s'agira de mettre en œuvre les actions préconisées dans le cadre de l'étude d'attractivité, et notamment :

- Diffusion de la brochure de promotion de l'attractivité et du tourisme dans les pôles de centralité,
- Renouvellement de l'animation des Journées Européennes du Patrimoine sous la halle du marché,
- Anticipation des mutations commerciales (murs et fonds) avec une implication systématique de la ville dans les cessions,
- Renforcement du réseau d'acteurs (participation au salon de la franchise, rencontre des acteurs immobiliers locaux, travail participatif avec les chambres consulaires...),
- Anticipation des mutations économiques qui interviendront avec la mise en œuvre du projet d'aménagement Charenton Bercy,
- Poursuite de la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce (Concours de vitrine, Journées Européennes du Patrimoine...).

Le renforcement du lien avec les grandes entreprises restera une priorité, car elles contribuent à la richesse de la ville, s'inscrivent totalement dans l'attractivité économique mais aussi l'équilibre social et l'amélioration de l'environnement local, sans oublier les petites entreprises et le soutien au club d'entreprises. Ceci se fera en collaboration étroite avec les autres services municipaux (urbanisme, cellule réglementaire, communication...) et les partenaires institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, la DEE reste attentive aux réflexions menées par l'EPT Paris Est Marne et Bois dans le cadre de la compétence économique.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi constitue aussi une priorité, dans un contexte économique en pleine mutation notamment numérique et écologique. Chaque démarche de reconversion, de formation, de demande de stages ou de création d'entreprise est essentielle et son accompagnement s'appuiera sur les partenaires institutionnels Mission Locale et Pôle Emploi et autres, spécialisés dans ces domaines. Par ailleurs des partenariats locaux seront développés afin de répondre de manière plus précise aux besoins des demandeurs d'emploi notamment en matière d'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et de handicap.

### Tourisme

Une procédure relative aux meublés de tourisme sera mise en place, permettant d'encadrer la mise en location saisonnière des résidences principales et secondaires présentes sur la ville.

# 7. PATRIMOINE

## 1- Bâtiments

### ▪ Bilan 2018

#### ▪ Construction de l'école Anatole France

L'inauguration de l'école a eu lieu en septembre 2018, les levées de réserves sont en cours : murs anti-bruit de la cour d'école à finaliser, équilibrage du chauffage à reprendre, déplacement d'une tourelle d'extraction non conforme à la réglementation acoustique.

#### ▪ Extension et restructuration du multi-accueil Paris :

Les travaux de gros œuvre sont achevés, le second œuvre est en cours de réalisation.

#### ▪ Stade Charentonneau :

Les travaux de gros œuvre ont été terminés en août 2018, les travaux de second œuvre sont en cours d'achèvement.

#### ▪ Rénovation des bassins de la piscine municipale :

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été relancée en août 2018 avec un recalage du programme architectural comprenant en sus de la rénovation des bassins et des vestiaires de la piscine, une reprise des vestiaires « basket », une rénovation légère du plateau omnisports, une étude de faisabilité en vue de créer un accueil unique entre le gymnase Nelson Paillou et le PDS. Le Bureau d'études techniques GARNIER a été retenu et le marché notifié en décembre 2018. Un complément de diagnostics est en cours de réalisation.

#### ▪ Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :

Une nouvelle étude en phase « avant-projet définitif » a été réalisée incluant une salle de réunion et de formation en sous-sol de la mairie, en lieu et place de l'ancienne imprimerie. Un permis de construire a été déposé en décembre 2018.

#### ▪ Ravalement du Centre administratif du 11 rue de Valmy :

Le bureau d'études SECC a été retenu pour réaliser les diverses études et le suivi de chantier des travaux de ravalement A l'issue des diagnostics amiante, plomb, thermique et techniques, une déclaration préalable de travaux a été déposée en décembre 2018.

#### ▪ Ravalements de l'école Maternelle Port aux Lions et de l'Elémentaire Valmy :

Un appel d'offres a été lancé durant l'été 2018, le Cabinet SO LI DE a été retenu pour réaliser les études et le suivi des chantiers

#### ▪ Réfection de l'étanchéité du la cour de l'école Elémentaire Desnos :

Les travaux ont pu reprendre suite à un compromis entre l'entreprise SETE et la Commune.

La dépose totale de l'ancien revêtement d'étanchéité a été réalisée, la mise en place d'un isolant thermique et les couches d'étanchéité en partie effectuées, les travaux devraient être réceptionnés pendant les vacances de février 2019.

#### ▪ Accessibilité PMR :

- Finalisation de la mise en accessibilité du RDC du centre Alexandre Portier et accès au bureau d'accueil du relais assistantes maternelles,
- Réfection de volées d'escaliers aux écoles Pasteur, Desnos, Multi-accueil Dorlanne (revêtements de sols et mains courantes),
- Mise en accessibilité de l'école maternelle Port aux Lions (création de portes avec largeurs de passages conformes, création d'un WC accessible PMR).

#### ▪ Divers travaux entrepris :

- Travaux de câblages informatiques dans les écoles et les crèches,
- Création d'une armurerie à la PM, extension du bureau du CSU, amélioration des points de chauffage,
- Travaux de gros entretien de plusieurs bâtiments publics : bureaux administratifs au Centre Sully, remplacement de la porte automatique du CTM côté rue de Conflans, réfection de studios de la RPA, installation de visiophones, travaux de mise aux normes électriques, travaux de serrurerie au multi-accueil Bercy, travaux d'étanchéité à l'école maternelle Valmy,
- Suivi des commissions de sécurité et contrats d'entretiens divers : remplacement de stores, de centrales incendie, de trappes de désenfumage...etc.
- Travaux de chauffage et de câblages au T2R, travaux de climatisation dans le bureau d'accueil du gymnase Tony Parker, réfection de la chaufferie du presbytère...etc.

#### ▪ Divers travaux régie municipale :

Divers travaux de rénovation et d'entretien dans plusieurs équipements de la Ville : réfection de la salle de Karaté au sous-sol de l'école Aristide Briand, réfection de l'éclairage de la cour d'école Desnos,

#### ▪ Interventions dans le cadre du suivi, de la maintenance des bâtiments tous corps d'état par la régie :

2 483 interventions clôturées et menées entre 1er janvier et 31 décembre 2018, 244 interventions en cours.

### ➔ Perspectives 2019

#### ▪ Construction du multi-accueil Simone Veil :

Les travaux seront achevés à l'issue du premier trimestre 2019, une commission de sécurité sera organisée courant du second trimestre (mai 2019). Le multi-accueil ouvrira ses portes aux enfants en septembre 2019.

#### ▪ Stade Charentonneau :

Les vestiaires seront livrés à l'issue du premier trimestre 2019. Les modulaires à usage de vestiaires temporaires pourront ainsi être démontés et la réhabilitation du bâtiment, en fond de parcelle, destiné à l'accueil de la future infirmerie, des toilettes publiques et des locaux de réserves pour le matériel sportif sera terminé courant du deuxième trimestre 2019.

#### ▪ Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :

Le permis de construire étant déposé, une fois les attendus délivrés par les administrations compétentes dans le cadre de l'instruction, la consultation des entreprises pourra avoir lieu.

Parallèlement, une demande de subvention sera adressée dans le cadre du contrat régional et les travaux pourront commencer à l'issue de la consultation des entreprises et de l'attribution de la subvention.

#### ▪ Réhabilitation et restructuration complète de la Piscine :

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été relancée en août 2018 suite à une redéfinition du programme initial qui visait principalement à réaliser une rénovation des vestiaires de la piscine, une réfection complète des plages, des bassins et systèmes hydrauliques.

Le programme a été, en effet, élargi et exige en sus du programme initial de revoir les conditions d'accès, l'optimisation de l'accueil du public. Il tient compte des problématiques liées à l'accessibilité handicapée dans les locaux. Il intègre une rénovation légère des vestiaires, des sanitaires dédiés aux plateaux du gymnase et basket, une rénovation légère sans réaménagement des 2 plateaux. Il vise, en option et pour certaines parties des locaux, à reprendre les systèmes de ventilation et de chauffage.

Le Maître d'œuvre est tenu enfin, de vérifier la faisabilité de créer un accueil unique entre le gymnase Nelson Paillou et le PDS.

Le Bureau d'études Garnier a été retenu dans le cadre de cette nouvelle consultation, la phase diagnostic a démarré fin décembre 2018 pour une finalisation courant janvier 2019. Un avant-projet sommaire doit être rendu à la fin du mois de janvier 2019.

#### ▪ Ravalement du Centre administratif du 11 rue de Valmy :

Un devis pour la réalisation des travaux est en cours de préparation. Comptant la mise au point de l'estimation remise avec l'entreprise, la période de préparation du chantier d'un mois, les travaux devraient débuter fin février pour une durée estimée de 3 à 4 mois.

### ▪ **Ravalements de l'école Maternelle Port aux Lions et de l'Elémentaire Valmy:**

Le Cabinet SO LI DE débutera ses études de diagnostics en janvier 2019. Un Avant-projet sommaire est attendu pour début mars 2019.

Au même titre que la seconde phase des travaux de l'hôtel de ville, ces projets feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du contrat régional. Ainsi, un dossier doit être déposé courant mars 2019. Les études pourront être poursuivies pendant l'instruction de la demande de subvention par le conseil régional, les travaux commenceront à la notification de la dite subvention.

### ▪ **Accessibilité PMR :**

Des travaux d'adaptations seront réalisés dans le courant de l'année 2019 : signalétiques, bandes d'éveil à la vigilance, modifications de largeurs de portes, créations de sanitaires handicapés : Espace jeunesse, PADD, Pôle emploi, Espace Toffoli, Conservatoire Navarra, Salle Camille Claudel, Ecole maternelle Valmy et Elémentaire Aristide Briand. Ces travaux viennent compléter les dispositifs décrits dans le volet solidarité (Sport-Santé, CLSM, etc.).

## **2- Voirie**

### ▪ **Bilan 2018**

#### ▪ **Vidéo protection**

Le réseau de vidéo protection a continué d'être développé afin d'améliorer la couverture du territoire de la commune :

- implantation de nouvelles caméras avenue Anatole France devant la nouvelle école et rue de Conflans,
- réalisation des infrastructures (tranchées et fourreaux) rue du Cadran et rue Arthur Croquette en vue de l'implantation de nouvelles caméras à l'issue des travaux de réaménagement de l'espace Les Terrasses de Charenton.

#### ▪ **Ascenseur Bercy :**

Les études du programme de remplacement de l'escalier mécanique par un ascenseur ont été finalisées.

La procédure de consultation des entreprises a été effectuée avec une désignation en fin d'année des sociétés missionnées pour les travaux.

La préparation du chantier a débuté en fin d'année et le lancement de la procédure d'un référé préventif des propriétés voisines préalables aux travaux a été initié.

#### ▪ **Aménagement de la rue du Séminaire de Conflans et du parc de Conflans :**

Les études de définition du projet ont été finalisées en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. L'instruction du Permis d'Aménager a été lancée.

Les études de réalisation détaillée se sont poursuivies au cours de l'année 2018.

#### ▪ **Aménagement des espaces de circulation piétonne « Les Terrasses de Charenton » :**

Les travaux d'aménagement des cheminements piétons consistant en la réfection des coursives et de l'esplanade située devant l'Espace Toffoli se sont poursuivis avec l'intégration d'un volet de vidéosurveillance et la plantation de jardinières par le service des espaces verts.

#### ▪ **Amélioration de la sécurité routière :**

Des travaux de mise en sécurité des carrefours rue de Paris et avenue de la Liberté ont été effectués par le Conseil départemental du Val de Marne en partenariat avec la Ville. Ainsi ont été réalisés :

- des plateaux surélevés : rue de Paris/rue Félix Languais ; rue de Paris/rue Nocard ;
- un aménagement de sécurité avec îlot central : avenue de la Liberté à l'intersection avec les rues de l'Archevêché et Pasteur.

Des aménagements de sécurité ont par ailleurs été réalisés directement par la Ville sur les voies communales suivantes:

- avenue Anatole France avec la création d'un plateau surélevé devant la nouvelle école,
- avenue de Gravelle angle rue Valmy avec la création d'un ralentisseur au niveau du passage piéton.

#### ▪ **Adaptation des quais bus de la ligne 180 :**

Le Conseil départemental du Val de Marne en partenariat avec la RATP, Ile de France Mobilité et la Ville, a réalisé des travaux de mise en conformité des quais bus de façon à pouvoir mettre en service des bus propres articulés sur cette ligne à compter de début novembre 2018.

#### ▪ **Rénovation de la cour de l'école Port aux Lions :**

Les travaux de rénovation de la cour de l'école Port aux Lions ont été effectués :

- -réfection complète de la cour (revêtement),
- -installation d'une nouvelle aire de jeux.

#### ▪ **Mise en place du stationnement pour les deux roues motorisés :**

Les travaux de mise en œuvre des espaces de stationnement payant dédiés aux deux roues motorisés pour rationaliser le stationnement et optimiser l'occupation du domaine public en particulier en assurant un cheminement optimisé des piétons sur les trottoirs ont été réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

371 places étaient matérialisées depuis 2016. 50 emplacements supplémentaires ont été implantés au printemps 2018, portant ainsi l'offre de stationnements pour les deux-roues motorisés et assimilés à 421 places. L'ensemble de ces places pour deux roues motorisées a été rendu payant à compter du 2 avril 2018.

#### ▪ **Rénovation du mur de soutènement du stade Guérin :**

Le mur de soutènement présente des dégradations importantes liées à la poussée des terres.

Une étude a été menée afin de procéder à la rénovation de la partie endommagée.

Les études techniques (étude de sols et définition des travaux) ont été finalisées et permettront le lancement de la consultation pour travaux en 2019.

#### ▪ **Divers**

Interventions ponctuelles sur la voirie pour entretien et réparations

## ➔ **Perspectives 2019**

#### ▪ **Vidéo protection :**

Poursuite du déploiement du système de vidéo protection avec la mise en place de nouvelles caméras.

#### ▪ **Aménagement des espaces de circulation piétonne « Les Terrasses de Charenton » :**

Les travaux d'aménagement des espaces de circulation piétones vont se poursuivre avec un achèvement prévisionnel au cours du premier semestre 2019.

Le système de vidéo protection sera mis en place. Les jardinières feront l'objet de plantations. Une rampe d'accès sera réalisée à la jonction avec la rue V. Hugo.

#### ▪ **Ascenseur rue de l'entrepôt :**

Le démarrage de l'opération est programmé à l'issue du référé préventif des propriétés voisines, soit de façon prévisionnelle à partir de fin février 2019. La durée du chantier est estimée à environ 6 mois.

#### ▪ **Mise en service d'une nouvelle ligne de bus 77 avenue de Gravelle :**

Trois arrêts de bus vont être créés avenue de Gravelle dans le cadre de la mise en service de la ligne RATP 77 projetée pour : QUESTION AVRIL OU MAI ?

#### ▪ **Aménagement de la rue du Séminaire de Conflans et du parc de Conflans :**

Les études réalisées et le Permis d'Aménager en cours d'instruction vont permettre la poursuite du projet.

Le financement de cette opération s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Régional global regroupant plusieurs opérations.

Le démarrage des travaux se fera après l'obtention de la subvention régionale, soit à compter de septembre 2019.

#### ▪ **Rénovation du mur de soutènement du stade Guérin :**

Les travaux de rénovation du mur sont programmés à partir de juin 2019 pour une durée d'environ 4 mois.

#### ▪ **Rénovation du mur SNCF rue Jean Pigeon :**

Les études de rénovation du mur vont être effectuées afin de définir les travaux à réaliser. La réalisation est programmée en coordination avec la SNCF qui doit procéder à l'entretien préalable de ses talus. L'objectif de démarrage du chantier de réfection du mur est ainsi prévu à compter de juin 2019.

#### ▪ **Rénovation de la cour supérieure de l'école Desnos :**

La rénovation de la cour haute en gazon synthétique sera entreprise à l'issue des travaux de reprise d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment.

#### ▪ **Quai des Carrières entre la rue des Bordeaux et l'avenue de la Liberté :**

Une étude de faisabilité sur la requalification de la voie va être lancée en 2019.

#### ▪ **Divers interventions et travaux :**

- Installation de deux stations Véligo par le Conseil départemental du Val de Marne en concertation avec la Ville au cours du premier semestre 2019 : place de l'Eglise et rue de Paris au niveau du métro Liberté côté Nord/Ouest,
- Installation d'une nouvelle station Vélib place de l'Europe,
- Rénovation de trottoirs, de chaussées, fils d'eau, bordures, revêtements, création de marquage au sol,
- Acquisition de mobilier urbain et matériel divers pour la régie Voirie,
- Outillages divers.

### **3- Espaces Verts**

#### ▪ **Bilan 2018**

##### ▪ **Végétalisation des espaces sous plan Vigipirate**

Le programme de réaménagement des dispositifs Vigipirate devant les écoles et les établissements publics a été engagé en 2018 avec la création de jardinières devant les édifices correspondants :

- rue du Président Kennedy devant l'école Notre Dame des Missions,
- rue de Conflans en face de la synagogue.

##### ▪ **Plantations arborées / arbres d'alignements**

Plantation d'un nouvel arbre (murier) dans la cour de l'école Port aux Lions à l'occasion de la rénovation de la cour,

Reprise de l'alignement d'arbres quai des Carrières par le Conseil départemental du Val de Marne en concertation avec la Ville.

##### ▪ **Jury des Villes fleuries**

La Ville de Charenton Le Pont s'est présenté au concours des Villes et Villages fleuris. Sa troisième fleur a été confirmée.

##### ▪ **Création d'une jardinière pleine terre 44 rue de Paris**

En remplacement d'une aire de stationnement pour deux roues, une jardinière pleine terre équipée d'un système d'arrosage automatique a été réalisée de façon à développer le volet paysager de la partie piétonne de la rue de Paris.

### ▪ **Jardins pédagogiques**

Poursuite du développement des ateliers de jardinages en lien avec les écoles, centres de loisirs, maternelles, crèches.

### ▪ **Jardins partagés**

Inauguration d'un jardin partagé dans le square Paul Eluard avec l'installation de bacs de plantations et d'un composteur

### ▪ **Parvis Hôtel de Ville**

Mise en place d'un décor de Noël ayant pour thème les automates.

### ▪ **Cérémonies des Vœux**

Création de décors spécifiques en bois peints sur le thème « Humanisme et solidarité ».

### ▪ **Rues W. Churchill et M. Delcher**

Suite à l'abattage en 2017, 15 nouveaux sujets ont été plantés au premier trimestre 2018 pour démarrer un nouvel alignement d'arbres dans ces rues.

### ▪ **Elagages (SAMU)**

#### **Elagages en rideaux et mise en sécurité**

Cimetière Valmy (43 marronniers, 10 platanes, 48 tilleuls, 4 érables), square Jules Noël (élagage de sécurité), square Paul Eluard (élagage de sécurité), rue du Nouveau Bercy (élagage de sécurité), école Aristide Briand (élagage de sécurité), rue des Bordeaux (élagage de sécurité), place de l'Eglise (élagage de sécurité), avenue Jean Jaurès (taille en rideaux), Espace Jeunesse (taille en rideaux), rues du Président Kennedy, Jean Pigeon et Pasteur (élagage de sécurité).

### ▪ **Elagages (SAMU)**

#### **Elagages en rideaux et mise en sécurité**

Cimetière Valmy (43 marronniers, 10 platanes, 48 tilleuls, 4 érables), square Jules Noël (élagage de sécurité), square Paul Eluard (élagage de sécurité), rue du Nouveau Bercy (élagage de sécurité), école Aristide Briand (élagage de sécurité), rue des Bordeaux (élagage de sécurité), place de l'Eglise (élagage de sécurité), avenue Jean Jaurès (taille en rideaux), Espace Jeunesse (taille en rideaux), rues du Président Kennedy, Jean Pigeon et Pasteur (élagage de sécurité).

#### **Taille architecturée (en fuseaux)**

Quai des Carrières (12 charmes), rue de la Terrasse (32 charmes), chemin de l'Ancienne Ecluse (34 charmes), Cimetière Valmy (101 charmes), Cimetière Ancien (2 charmes).

#### **Taille de réduction / taille d'entretien**

Quai de Bercy (2 platanes), place Aristide Briand (1 tilleul), Ecole Champs des Alouettes (lierre en façade),

## ➔ **Perspectives 2019**

### ▪ **Végétalisation des espaces publics sous plan Vigipirate**

Le programme de réaménagement des dispositifs Vigipirate devant les écoles et les établissements publics avec la création de jardinières devant les édifices correspondants va être poursuivi.

Sont ainsi projetés les lieux suivants :

-rue du Président Kennedy devant l'école Champs des Alouettes

-rue Marius Delcher et rue du Petit Château aux abords de l'école élémentaire Valmy

### ▪ **Rues W. Churchill et M. Delcher**

Suite à la première phase du renouvellement de l'alignement de la voie en 2018, 29 nouveaux sujets vont être plantés au premier trimestre pour poursuivre le nouvel alignement d'arbres dans ces rues.

Les 11 arbres les plus anciens en bon état sanitaire seront conservés pour garder les avantages de leur stature en termes de paysage et de végétalisation de la Ville.

- **Placette à l'angle rue du Président Kennedy et rue de l'Archevêché**

Abattage de 3 Paulownias en mauvais état et plantation d'un arbre remarquable dans une fosse de grande dimension

- **147 rue de Paris:**

Création d'une jardinière en pavés avec végétalisation paysagère

- **Rue du Séminaire de Conflans**

Dans la continuité de l'aménagement de voirie, la végétalisation de cet axe va être retravaillée

- **Rue de la Mairie**

Réflexion sur le renouvellement de l'alignement d'arbre

- **Diagnostiques phytosanitaires.**

Poursuite des diagnostics phytosanitaires sur la commune.

- **Gestion patrimoniale**

Une gestion patrimoniale des espaces verts va être poursuivie et développée dans le cadre de l'intégration croissante des méthodes de développement durable et du développement de la nature en ville : diagnostic des sites et des pratiques, réflexion sur le fleurissement, analyse de la création d'une Charte de l'Arbre, analyse des possibilités de récupération d'eau de pluie...

- **Cimetière Ancien**

Requalification du pavillon du cimetière (ex logement de fonction du gardien). Ce local abritera après travaux une salle de recueil à destination des charentonnais, des bureaux, un vestiaire, une cuisine et des sanitaires pour les agents du cimetière.

L'acquisition d'un nouveau colombarium d'une cinquantaine de cases (ceux existants étant complets) est également programmée.

En parallèle, une réflexion est engagée sur un aménagement des cimetières et notamment sur la végétalisation des allées.

En effet, suite au passage au zéro phytosanitaire, les techniques de désherbage ne sont plus suffisamment efficaces. Il faut donc repenser l'entretien du cimetière, et l'engazonnement est l'une des solutions envisagées.

## **4- Garage**

### **Achats de Véhicules en 2018**

- **Acquisition de 2 véhicules Gaz Naturel de Ville et d'un véhicule Hybride**

### **→ Perspectives 2019**

- **Équipement des véhicules d'un système de géolocalisation,**
- **Achat équipement Réglo phare,**
- **Acquisition de 2 véhicules Gaz Naturel de Ville.**

## **5- Eclairage Public**

- **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) sur 3 exercices :**

Une étude a été menée sur les modalités de réalisation d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public dans le cadre d'un contrat de performance énergétique.

Le canevas et les principaux axes d'actions avec notamment le passage progressif à du matériel Led ont été définis en 2018. **Cette analyse va aboutir au lancement d'une procédure de consultation en 2019.**

# CONCLUSION

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique. L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Attention cependant aux impacts des mesures annoncées suite aux manifestations des gilets jaunes.

Rappelons que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette, tout en constituant une part prépondérante de l'investissement public et du carnet de commandes des entreprises.

On peut donc résumer la nouvelle obligation pour les collectivités de la manière suivante : « **dépenser mieux tout en dépensant moins** ». Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourrait néanmoins se faire rapidement sentir dans la mesure où **l'État leur transfère sans compensation de nouvelles charges** (dématérialisation, état civil, urbanisme, réformes du statut de la fonction publique, prélèvement à la source...).

Il est à noter que la cour des comptes vient de critiquer le dispositif de contractualisation **qui ne prend pas assez en compte la diversité des situations locales**. L'Association des Maires de France rappelle qu'elle « reste opposée à ce dispositif contraire à la libre administration des collectivités locales ».

A court terme, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est annoncée stable dans son enveloppe nationale. Cette stabilité globale masque toutefois des **disparités individuelles induites** par le renforcement de dispositifs de répartition.

**Une zone d'incertitude majeure pour les collectivités : l'avenir de la fiscalité locale.** La suppression progressive de la taxe d'habitation a été initiée par le Gouvernement. L'objectif final étant bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation pour 2021, hors résidences secondaires.

Le Ministre Gérald Darmanin a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales".

## Les orientations budgétaires :

1. Maitrise du fonds de roulement : une partie de l'investissement est financée sur le FDR. Nous optimisons la recherche de ressources afin de ne pas recourir à l'emprunt.
2. Maintenir l'épargne nette à un bon niveau : Maîtriser le budget des charges à caractère général, en offrant un niveau de service de qualité, d'où la démarche systématique de négociation des achats.
3. Maitrise de la masse salariale : stabilisation des effectifs, développement de la polyvalence, diversification et nouveaux modes de gestion d'organisation.
4. Anticiper l'organisation des services suite aux départs en retraite et aux transferts de compétences pour maîtriser le niveau des effectifs.
5. Optimiser la gestion du patrimoine afin de générer des recettes d'investissement.
6. Maintenir un niveau d'investissement élevé en priorisant les opérations sources d'économies ou d'optimisation.
7. Poursuivre les travaux de mises aux normes de l'accessibilité.

## Les grandes orientations de la politique publique municipale

La Ville de Charenton-le-Pont porte de fortes ambitions visant à répondre aux enjeux de la transition énergétique, de la solidarité et de la santé, du développement économique et de l'attractivité du territoire tout en confortant l'équilibre et la cohésion sociale du territoire.

### **Charenton-le-Pont, une ville durable et solidaire : La solidarité, le développement durable et la transition énergétique sont des enjeux majeurs pour notre avenir.**

Les actions menées ces dernières années seront poursuivies et de nouveaux projets seront engagés pour la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.

### **Charenton-le-Pont, une ville entreprenante et innovante : Notre territoire est riche, il faut développer ses potentiels.**

La Ville dispose de nombreux atouts pour développer des projets innovants dans plusieurs domaines.

La Collectivité doit encourager ces partenaires et porter le dynamisme du territoire.